

3. Petits fruits

TABLEAU 3-1

Évaluation des herbicides pour les petits fruits

REMARQUES : Les cotes attribuées sont des valeurs subjectives qui reposent sur la meilleure information existante et fournissent des comparaisons générales fondées sur l'emploi décrit dans le présent guide. Dans des conditions défavorables (temps trop sec, trop humide, trop froid ou travail mal exécuté, par exemple), les herbicides peuvent ne pas être aussi efficaces qu'on l'indique. L'efficacité d'un produit peut varier selon le stade phénologique de la mauvaise herbe ou de la culture, le moment du traitement et la dose employée. Se reporter à l'étiquette du produit pour plus d'information sur les mauvaises herbes combattues, les utilisations du produit et les précautions à prendre.

LÉGENDE : S = Sans effet P = Peu efficace M = Moyennement efficace E = Efficace T = Très efficace
 - = évaluation impossible, faute de données suffisantes ✓ = homologué pour la culture
 X = non homologué pour la culture

NOM COMMERCIAL	Culture visée par l'homologation				Graminées						Dicotylédones annuelles						
	mûrier	gadellier, grosellier	bleuetier en corymbe	framboisier	échinocloa pied-de-coq	digitaire	panic d'automne	sétaires	panic capillaire	<i>Cenchrus</i>	stellaire moyenne	vergerette du Canada	renouée persicaire	chénopode blanc	moutardes, sisymbres, vélaris	amarantes	herbes à poux
ANTIDICOTYLÉDONES RADICAIRES																	
SANDEA	X	X	✓	X	S	S	S	S	S	-	E	T	E	E	E	E	E ¹
ANTIGRAMINÉES ET ANTIDICOTYLÉDONES RADICAIRES																	
ALION	✓	✓	✓	✓	T	T	T	T	T	T	-	T	T	T	T	M	-
AUTHORITY 480	✓	✓	✓	✓	-	E	-	-	-	-	-	E	-	E	-	E	P
CASORON G-4	✓	X	✓	✓	M	M	M	M	M	-	E	-	M	E	P	E	P
CHATEAU	X	X	✓	X	P	P	P	P	P	-	-	T	M	T	-	T	M
DEVRIOL 2-XT	✓	X	✓	✓	E	T	E	E	E	E	M	-	M	E	P	E	M
DUAL II MAGNUM ou KOMODO	X	X	✓	X	T	T	E	T	T	-	M	-	P	M	P	E	P
PRINCEP NINE-T, SIMADEX ou SIMAZINE 480	✓	X	✓	✓	E	E	M	E	E	-	E	-	T	T	T	T	E
SENCOR ou SQUADRON	X	X	✓	✓	M	E	T	E	T	-	T	-	T	T	T	E	E
SINBAR WDG	X	X	✓	X	E	M	E	E	E	P	T	-	M	E	E	M	M
ANTIGRAMINÉES DE POSTLEVÉE																	
POAST ULTRA	X	X	✓	✓	E	E	T	E	T	-	S	S	S	S	S	S	S
SELECT, ARROW ou CENTURION	X	X	✓	✓	E	E	T	E	T	-	S	S	S	S	S	S	S
VENTURE L	✓	X	✓	✓	T	T	T	T	T	-	S	S	S	S	S	S	S

¹ Homologué pour l'activité avant la levée sur la petite herbe à poux uniquement.

² Ce degré de maîtrise ne s'obtient que si les mauvaises herbes ne sont pas encore levées au moment du traitement.

³ Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

⁴ La sétaire glauque ne sera que maîtrisée partiellement.

⁵ Détruit la partie aérienne de la plante seulement; une repousse est à prévoir.

TABLEAU 3-1

Évaluation des herbicides pour les petits fruits *suite*

NOM COMMERCIAL	Vivaces																	
	liseron des champs	céraiste vulgaire	pissenlit	verge d'or	vigne sauvage	lierre terrestre	mauve	asclépiade	morelle grimpanche	souchet	plantains	herbe à puce	chiendent commun	laiteron des champs	grande ortie	chardon des champs	vesces	vigne vierge commune
ANTIDICOTYLÉDONES RADICULAIRES																		
SANDEA	M	-	-	-	-	-	E	-	-	M	E	-	-	-	-	-	-	-
ANTIGRAMINÉES ET ANTIDICOTYLÉDONES RADICULAIRES																		
ALION	T	T	M	M	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AUTHORITY 480	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CASORON G-4	M	M	M	-	P	M	-	-	-	M	M	P	M	M	-	M	M	-
CHATEAU	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DEVRIKOL 2-XT	-	-	P	-	-	-	-	P	-	P	P	P	P	P	-	P	P	-
DUAL II MAGNUM ou KOMODO	S	-	P	-	-	-	-	S	-	E	P	-	S	S	S	S	S	S
PRINCEP NINE-T, SIMADIX ou SIMAZINE 480	P	-	P	-	-	-	-	S	-	P	-	-	M	P	-	P	S	-
SENCOR ou SQUADRON	P	-	-	-	-	-	-	P	P	P	-	-	P	P	-	P	P	S
SINBAR WDG	M	E	M	-	-	-	-	M	-	M	E	-	M	P	-	M	P	-
ANTIGRAMINÉES DE POSTLEVÉE																		
POAST ULTRA	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	M	S	S	S	S	S
SELECT, ARROW ou CENTURION	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	M	S	S	S	S	S
VENTURE L	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	M	S	S	S	S	S

suite

TABLEAU 3-1

Évaluation des herbicides pour les petits fruits *suite*

LÉGENDE : S = Sans effet P = Peu efficace M = Moyennement efficace E = Efficace T = Très efficace
 - = évaluation impossible, faute de données suffisantes ✓ = homologué pour la culture
 X = non homologué pour la culture

NOM COMMERCIAL	Culture visée par l'homologation				Graminées						Dicotylédones annuelles						
	mûrier	gadellier, grosellier	bleuetier en corymbe	framboisier	échinochloa pied-de-coq	digitaire	panic d'automne	sétaires	panic capillaire	<i>Cenchrus</i>	stellaire moyenne	vergerette du Canada	renouée persicaire	chénopode blanc	moutardes, sisymbres, vélars	amarantes	herbes à poux
ANTIDICOTYLÉDONES DE POSTLEVÉE																	
AIM EC	✓	✓	✓	✓	-	-	-	-	-	-	-	-	-	E	E	E	-
BASAGRAN	X	X	✓	X	S	S	S	S	S	S	E	-	T	M	E	E	E
CALLISTO 480 SC ou MESTER 480 SC	X	X	✓	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	T	T	T	M
GOAL 2XL ou BASKET 2XL	X	X	✓	X	P	P	P	P	P	-	M	-	E	E	T	T	E
SANDEA	X	X	✓	X	S	S	S	S	S	S	E ²	S	E ²	E ²	E	E	E
2,4-D ³	X	X	✓	✓	S	S	S	S	S	-	M	-	P	E	T	T	E
ANTIGRAMINÉES ET ANTIDICOTYLÉDONES DE POSTLEVÉE																	
GLYPHOSATE ³	✓	✓	✓	✓	T	T	T	T	T	-	T	T ³	T	T	T	T	T
IGNITE SN	X	X	✓	✓	T	T	T	T	T	-	T	E ⁵	T	T	E	T	T
PRISM	✓	X	✓	✓	T	E	T	E ⁴	T	-	-	-	M	M	T	T	P

¹ Homologué pour l'activité avant la levée sur la petite herbe à poux uniquement.

² Ce degré de maîtrise ne s'obtient que si les mauvaises herbes ne sont pas encore levées au moment du traitement.

³ Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

⁴ La sétaire glauque ne sera que maîtrisée partiellement.

⁵ Détruit la partie aérienne de la plante seulement; une repousse est à prévoir.

TABLEAU 3-1
Évaluation des herbicides pour les petits fruits

NOM COMMERCIAL	Vivaces																	
	liseron des champs	céraiste vulgaire	pissenlit	verge d'or	vigne sauvage	lierre terrestre	mauve	asclépiade	morelle grimpante	souchet	plantains	herbe à puce	chiendent commun	laiteron des champs	grande ortie	chardon des champs	vesces	vigne vierge commune
ANTIDICOTYLÉDONES DE POSTLEVÉE																		
AIM EC	-	-	-	-	-	-	E	-	E	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BASAGRAN	M	-	-	-	-	-	-	P	P	E ⁵	P	-	P	P	E ⁵	M	P	-
CALLISTO 480 SC ou MESTER 480 SC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
GOAL 2XL ou BASKET 2XL	P	-	E	-	-	-	-	P	-	P	-	-	P	P	-	P	S	-
SANDEA	M	-	-	-	-	-	-	E	M	-	T	E	-	-	-	-	-	-
2,4-D ³	P	P	E	P	P	P	P	P	-	P	E	-	P	M	-	E	P	-
ANTIGRAMINÉES ET ANTIDICOTYLÉDONES DE POSTLEVÉE																		
GLYPHOSATE ³	E	T	T ⁵	-	E	P	P	T	-	P	T	T	T	T	P	T	P ⁵	E ⁵
IGNITE SN	E ⁵	E ⁵	E ⁵	E ⁵	E ⁵	E ⁵	E ⁵	E ⁵	E ⁵	E ⁵	E ⁵	E ⁵	P	T	E ⁵	E ⁵	E ⁵	E ⁵
PRISM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	M	-	-	-	-	-

TABLEAU 3-2

Évaluation des herbicides pour les fraisiers

LÉGENDE : S = Sans effet P = Peu efficace M = Moyennement efficace E = Efficace T = Très efficace
- = évaluation impossible, faute de données suffisantes

NOM COMMERCIAL	Graminées						Dicotylédones annuelles									
	échinochloa pied-de-coq	digitaire	panic d'automne	sétaires	panic capillaire	céréales spontanées	stellaire moyenne	vergerette du Canada	séneçon vulgaire	renouée persicaire	chénopode blanc	moutardes, sisymbres, vélaris	amarantes	herbes à poux	chénorhinum mineur	violette des champs
ANTIGRAMINÉES ET ANTIDICOTYLÉDONES RADICULAIRES																
AUTHORITY 480	-	E	-	-	-	-	-	E	E	-	E	-	E	P	-	-
BONANZA, TREFLAN ou RIVAL	E	T	E	T	E	T	E	-	P	M	E	P	E	P	-	-
CHATEAU	P	P	P	P	P	-	-	T	-	M	T	-	T	M	E	-
DACTHAL W-75	M	E	E	E	E	E	E	-	S	S	E	P	M	S	M	M
DEVRINOL 2-XT	E	T	E	E	E	E	E	-	E	M	E	P	E	M	S	S
DUAL II MAGNUM ou KOMODO	T	T	T	T	T	-	-	-	-	P	M	P	E	P	-	-
GOAL 2XL ou BASKET 2XL	P	P	P	P	P	P	-	-	E	E	T	T	T	E	E	T
PRINCEP NINE-T	E	E	M	E	E	-	E	-	-	T	T	T	T	E	-	-
REFLEX	S	S	S	S	S	S	-	-	-	T	M ²	T	T	T	-	-
SINBAR WDG	E	M	E	E	E	E	E ³	-	P	M ³	E ³	E ³	M ³	M ³	P	P ³
ANTIGRAMINÉES DE POSTLEVÉE																
POAST + MERGE	T	E	T	T	T	T	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S
VENTURE L	T	T	T	T	T	T	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S

suite

¹ Maîtrise uniquement les plantules de liserons. Ce produit est inefficace contre les liserons établis.

² Maîtrise partielle uniquement.

³ De faibles doses et des applications uniques risquent d'être moins efficaces.

⁴ Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

⁵ Détruit la partie aérienne de la plante seulement; une repousse est à prévoir. Des traitements répétés peuvent venir à bout de ces mauvaises herbes.

⁶ Uniquement pour traitement localisé.

TABLEAU 3-2

Évaluation des herbicides pour les fraisiers *suite*

NOM COMMERCIAL	Vivaces																
	liserons	brame	céraiste vulgaire	marguerite blanche	pissenlit	lierre terrestre	mauve	osclépiade	souchet	plantains	herbe à puce	chiendent commun	petite oselle	laiteron des champs	chardon des champs	linaire vulgaire	vesces
ANTIGRAMINÉES ET ANTIDICOTYLÉDONES RADICULAIRES																	
AUTHORITY 480	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BONANZA, TREFLAN ou RIVAL	P	-	P	S	S	S	S	P	P	S	S	P	S	P	P	S	S
CHATEAU	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DACTHAL W-75	-	-	E	S	M	-	-	-	S	S	-	S	-	-	-	-	-
DEVRIOL 2-XT	E ¹	E	-	-	P	-	-	P	P	P	-	P	S	P	P	-	S
DUAL II MAGNUM ou KOMODO	S	-	-	-	P	-	-	S	E	P	-	P	-	S	S	-	S
GOAL 2XL ou BASKET 2XL	-	-	-	P	-	-	-	-	-	-	-	-	P	P	P	-	-
PRINCEP NINE-T	P	-	-	-	P	-	-	S	P	-	-	M	-	P	P	-	S
REFLEX	-	S	-	-	-	-	-	-	-	-	-	S	-	-	-	-	-
SINBAR WDG	-	E	-	P	P	-	-	M	M	E	-	M	E	P	M	P	P
ANTIGRAMINÉES DE POSTLEVÉE																	
POAST + MERGE	S	-	S	S	S	S	S	S	S	S	S	M	S	S	S	S	S
VENTURE L	S	T	S	S	S	S	S	S	S	S	S	M	S	S	S	S	S

suite

TABLEAU 3-2**Évaluation des herbicides pour les fraisiers**

LÉGENDE : S = Sans effet P = Peu efficace M = Moyennement efficace E = Efficace T = Très efficace
 - = évaluation impossible, faute de données suffisantes

NOM COMMERCIAL	Graminées						Dicotylédones annuelles									
	échinachloa pied-de-coq	digitaire	panic d'automne	sétaires	panic capillaire	céréales spontanées	stellaire moyenne	vergerette du Canada	séneçon vulgaire	renouée persicaire	chénopode blanc	moutardes, sisymbres, vélaris	amarantes	herbes à poux	chénarhinum mineur	violette des champs
ANTIDICOTYLÉDONES DE POSTLEVÉE																
AIM EC	-	-	-	-	-	-	-	-	E	-	E	E	E	-	-	-
2,4-D ⁴	S	S	S	S	S	S	P	-	P	P	E	T	M	E	P	P
LONTREL XC ou PYRALID	S	S	S	S	S	S	S	-	E	-	P	-	P	T	-	-
REFLEX	S	S	S	S	S	S	-	-	-	T	M ²	T	T	T	-	-
ANTIGRAMINÉES ET ANTIDICOTYLÉDONES DE POSTLEVÉE																
BETAMIX	P	P	P	M	P	-	-	-	-	M	E	M	E	E	-	-
GLYPHOSATE ^{6,4}	T	T	T	T	T	T	T	T ⁴	E	T	E	T	T	E	-	-

¹ Maîtrise uniquement les plantules de liserons. Ce produit est inefficace contre les liserons établis.

² Maîtrise partielle uniquement.

³ De faibles doses et des applications uniques risquent d'être moins efficaces.

⁴ Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

⁵ Détruit la partie aérienne de la plante seulement; une repousse est à prévoir. Des traitements répétés peuvent venir à bout de ces mauvaises herbes.

⁶ Uniquement pour traitement localisé.

TABLEAU 3-2
Évaluation des herbicides pour les fraisiers

NOM COMMERCIAL	Vivaces																
	liserons	brome	céraiste vulgaire	marquerite blanche	pissenlit	lierre terrestre	mauve	osclépiade	souchet	plantains	herbe à puce	chiendent commun	petite oselle	laiteron des champs	chardon des champs	linaire vulgaire	vesces
ANTIDICOTYLÉDONES DE POSTLEVÉE																	
AIM EC	-	-	-	-	-	-	-	E	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2,4-D ⁴	P	S	P	P	E	P	S	S	S	E	-	S	E	M	E	-	P
LONTREL XC ou PYRALID	S	S	S	E	E	S	S	S	S	S	S	T	E ⁵	T	S	T	
REFLEX	-	S	-	-	-	-	-	-	-	-	-	S	-	-	-	-	-
ANTIGRAMINÉES ET ANTIDICOTYLÉDONES DE POSTLEVÉE																	
BETAMIX	P	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	P
GLYPHOSATE ^{6,4}	E	T	T	-	E	P	P	T	E	T	T	E	E	T	T	E	P ²

Méthodes culturales de désherbage dans les cultures de petits fruits

Un programme efficace de lutte contre les mauvaises herbes doit intégrer des méthodes chimiques et des méthodes culturales. Les producteurs ne peuvent pas compter uniquement sur le désherbage chimique dans les cultures de petits fruits, car peu d'herbicides sont homologués à cette fin.

LUTTE CONTRE LES MAUVAISES HERBES VIVACES

Il est important d'identifier et de combattre les mauvaises herbes vivaces l'année précédant la plantation. Une fois la plantation établie, il est très difficile d'en venir à bout à cause de la sensibilité des cultures à certains herbicides et de l'impossibilité de travailler le sol sur toute la surface dans les cultures de petits fruits. Les mauvaises herbes vivaces qui présentent de sérieux problèmes pour ces cultures sont les suivantes : chiendent commun, liseron, vesce, vigne sauvage, morelle vivace, chardons, lierre terrestre et bardane. Dans les fraisiers, la petite oseille, les linaires et l'asclépiade causent elles aussi des problèmes. Pour tenir en échec les mauvaises herbes vivaces, des herbicides systémiques comme le glyphosate devraient être appliqués l'année précédant la plantation. Consulter l'étiquette afin d'utiliser l'herbicide à la dose recommandée. Appliquer l'herbicide au bon stade de croissance de la mauvaise herbe, à défaut de quoi le traitement ne fera qu'en ralentir la croissance. Quelques espèces vivaces comme le liseron sont détruites par des hersages répétés.

PRÉPARATION DU TERRAIN

Après avoir eu recours à d'autres méthodes de lutte contre les vivaces adventices ou en association avec ces méthodes, on devrait semer une culture d'engrais vert, comme le ray-grass vivace, l'herbe du Soudan, le radis oléagineux, le Tillage Radish® ou une moutarde l'année précédant la plantation. Cette pratique fera obstacle à la croissance des mauvaises herbes et améliorera la structure du sol. Des herbicides non sélectifs peuvent être appliqués avant le semis de l'engrais vert et avant son enfouissement. Des herbicides sélectifs peu rémanents comme le 2,4-D peuvent être épandus sur les engrais verts, mais il faut éviter l'emploi d'herbicides dont les résidus subsisteraient dans le sol l'année de la plantation.

PAILLAGE

Dans les cultures d'espèces du genre ronce ou d'arbustes fruitiers, on peut poser une feuille de plastique biodégradable le long de la rangée de plantation pour empêcher la croissance des mauvaises herbes. Un paillis de paille contribuera à limiter la levée des mauvaises herbes sous les plants ou entre les rangs si on l'épand tôt au printemps, avant la germination des mauvaises herbes. Utiliser un paillis qui ne contient pas de semence de mauvaises herbes et s'assurer que le sol contient assez d'azote pour alimenter les plants. Le paillis devrait être écarté du pied des plants pendant l'hiver pour les protéger des rongeurs. Dans les fraisiers, l'installation d'un paillis de paille avant la germination des mauvaises herbes peut limiter leur propagation. Éviter d'utiliser de la paille qui a été traitée au glyphosate. Des producteurs font l'essai de la plasticulture pour améliorer la lutte contre les mauvaises herbes.

RÉDUCTION DE LA CONCURRENCE DES MAUVAISES HERBES

Le travail du sol élimine les mauvaises herbes entre les rangs. Dans les cultures d'espèces du genre ronce ou d'arbustes fruitiers, une autre solution consiste à implanter un couvert végétal vigoureux (gazon) qui s'oppose à l'installation des mauvaises herbes. Il est préférable de semer un gazon de fétuque que de compter sur un engazonnement naturel, car les graines de mauvaises herbes coloniseront la bande traitée à l'herbicide.

Méthodes culturales de désherbage dans les cultures de petits fruits

ROTATION DES DIFFÉRENTES FAMILLES D'HERBICIDES

(Voir le tableau 1-5 Comtés où il y a des peuplements confirmés de mauvaises herbes résistantes)

Dans les cultures vivaces, il est important d'utiliser en rotation des herbicides appartenant à différentes familles pour réduire l'accumulation de graines provenant des mauvaises herbes qui ont échappé aux traitements, y compris celles qui tolèrent les triazines. Un système de rotation empêche aussi l'accumulation dans le sol de résidus d'herbicides qui risquent de nuire aux cultures au bout de quelques années et d'empêcher ainsi tout projet de plantation.

Moments des traitements herbicides

TRAITEMENTS DE PRÉPLANTATION (PP)

On effectue ces traitements avant la mise en place de la culture. Certains de ces traitements tuent les plantules de mauvaises herbes peu après la germination, alors que d'autres tuent aussi les graines de mauvaises herbes. La plupart des herbicides servant à ces traitements doivent être incorporés au sol par un travail du sol effectué peu après l'application.

DESTRUCTION DES CULTURES COUVRE-SOL ET DES MAUVAISES HERBES EN PRÉPLANTATION (PP)

Détruire les plantes couvre-sol et les mauvaises herbes levées avant de procéder aux plantations. Une autre méthode consiste à détruire les plantes couvre-sol et les mauvaises herbes levées tout juste avant les plantations avec ou sans travail du sol.

INCORPORATION EN PRÉSEMIS (IPS)

Sauf indication contraire, il est nécessaire d'enfouir l'herbicide par deux passages perpendiculaires d'un pulvérisateur tandem (7-10 km/h) ou d'un vibroculteur à dents en S (10-13 km/h) sur une profondeur de 10 cm (4 po). Les instruments aratoires utilisés pour incorporer les herbicides sont reconnus pour propager les mauvaises herbes vivaces à des zones non infestées. Il est donc important de veiller à la propreté de la machinerie et de traiter en dernier les champs envahis de mauvaises herbes vivaces.

PRÉLEVÉE (PRÉ)

De la pluie à raison de 1,5-2 cm (0,6-0,8 po) dans les 7-10 jours qui suivent un traitement de prélevée est indispensable pour l'activer. Un travail du sol superficiel, le passage de la houe rotative ou un hersage permet de maîtriser les mauvaises herbes qui échappent au traitement et d'améliorer l'activité herbicide s'il ne pleut pas. Ces produits empêchent la levée des plantules de nombreuses mauvaises herbes sans réduire la densité de la culture. Épandre immédiatement après le semis ou au plus tard avant la levée des plantes cultivées. Ces herbicides ont peu d'effet sur les mauvaises herbes déjà levées et ne donnent les meilleurs résultats que lorsque les conditions sont favorables à la germination des graines de mauvaises herbes.

POSTLEVÉE (POST)

Ces produits sont utilisés après la mise en place de la culture. Utilisés selon le mode d'emploi, ils tuent les mauvaises herbes sans nuire à la plante cultivée. Il est crucial de faire le traitement au bon stade foliaire des mauvaises herbes. Les mauvaises herbes plus petites sont normalement plus sensibles à l'action des herbicides, pourvu qu'elles présentent une surface foliaire suffisante pour assimiler l'herbicide. Faire les traitements aux stades foliaires indiqués sur l'étiquette. Pour éviter d'endommager la culture, il est également important de tenir compte de son stade de croissance. Les adjuvants améliorent souvent l'efficacité des traitements, pourvu qu'on en respecte le mode d'emploi. Les conditions météorologiques ou autres peuvent influencer la dose optimale d'adjuvant; voir l'étiquette du produit pour plus de détails. Toujours recourir aux techniques permettant de limiter la dérive d'herbicides.

suite

Moments des traitements herbicides

DÉSHÉBAGE DES ENTRE-RANGS

On peut désherber les entre-rangs en dirigeant l'herbicide sur les mauvaises herbes levées entre les rangs, si les autres méthodes ont échoué. On utilise alors un appareil à faible pression (7-15 kPa) comme la barre d'aspersion ou la buse oscillante vibrajets munie d'un écran de protection empêchant les plantes cultivées d'être mouillées.

DÉSHÉBAGE SÉLECTIF PAR HUMECTATION

Les humecteurs à cordes, à rouleaux ou à brosses sont largement employés pour appliquer le glyphosate. En ce qui concerne les autres herbicides, vérifier sur le mode d'emploi si ces produits peuvent aussi être appliqués par humectation.

VOLUMES D'EAU

Appliquer tous les traitements herbicides dans au moins 150-300 L d'eau par hectare (60-120 L par acre), sauf indication contraire sur l'étiquette.

MISE EN GARDE : Les traitements à base de simazine, de KARMEX, de DEVRINOL et de SINBAR peuvent laisser des résidus assez puissants pour endommager de nombreuses cultures, et ce, plusieurs années après la disparition de la plantation.

Les doses par hectare ou par acre sont exprimées en fonction de la superficie effectivement traitée.

TABLEAU 3-3

Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits

BLEUETIER EN CORYMBE

Paillis : La pose d'un paillis biodégradable entre les rangs empêche la croissance des mauvaises herbes. Un paillis de sciure de bois donne de bons résultats s'il est placé en début de saison, avant la germination des mauvaises herbes. Épandre de la sciure de bois sur une épaisseur de 5 cm (2 po). Le paillis ne peut toutefois pas empêcher la germination des mauvaises herbes que le vent dépose à la surface du paillis. Au cours des années suivantes, la matière organique contenue dans le paillis risque de fixer par adsorption les herbicides et ainsi de réduire l'activité de certains herbicides rémanents.

NOM COMMERCIAL, DOSE DU PRODUIT ET MATIÈRE ACTIVE	N° DE GROUPE ET N° D'HOMOLOGATION	DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT, DÉLAI D'ATTENTE AVANT RÉCOLTE, RÉSISTANCE À L'ENTRAÎNEMENT PAR LA PLUIE ET NOMBRE MAX. D'APPLICATIONS
ANTIDICOTYLÉDONES RADICULAIRES		
Nom commercial : SANDEA (72,6 WG) Dose du produit (ha) : 35-70 g/ha Dose du produit (acre) : 14-28 g/acre Matière active : halosulfuron (25-51 g/ha)	N° de groupe : 2 N° d'homologation : 31209	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 14 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : 4 heures Nombre max. d'applications : 2
ANTIGRAMINÉES ET ANTIDICOTYLÉDONES RADICULAIRES		
Nom commercial : ALION 200 SC (200 g/L) Dose du produit (ha) : 0,375 L/ha Dose du produit (acre) : 0,15 L/acre Matière active : indaziflame (0,075 kg/ha)	N° de groupe : 29 N° d'homologation : 30451	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 14 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : humidité nécessaire à l'activation Nombre max. d'applications : 1
Nom commercial : AUTHORITY 480 (480 g/L) Dose du produit (ha) : 219-290 mL/ha Dose du produit (acre) : 87,6-116,8 mL/acre Matière active : sulfentrazone (0,105-0,140 kg/ha)	N° de groupe : 14 N° d'homologation : 29012	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 3 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : humidité nécessaire à l'activation Nombre max. d'applications : 1
Nom commercial : CALLISTO 480 SC ou MESTER 480 SC (480 g/L) Dose du produit (ha) : 0,3 L/ha Dose du produit (acre) : 0,12 L/acre Matière active : mésotrione (0,144 kg/ha)	N° de groupe : 27 N° d'homologation : 27833 ou 33632	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 60 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : 3 heures pour les mauvaises herbes levées Nombre max. d'applications : 1

TABLEAU 3-3

Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite*

BLEUETIER EN CORYMBE

Les besoins en azote de la culture changent à mesure que le paillis se décompose. Au début, comme l'azote est absorbé par les micro-organismes, il faut augmenter les doses de fertilisants azotés. Ensuite, à mesure qu'elle se décompose, la sciure dégage de l'azote, réduisant ainsi les besoins en azote de la culture paillée comparativement à une culture non paillée. Il peut s'écouler deux ans ou plus avant que la sciure de bois ne se décompose. Ajuster les amendements azotés selon la décomposition du paillis, la croissance des plantes et les résultats des analyses foliaires.

PRÉCAUTIONS – Pour plus d'information, voir l'étiquette.

ANTIDICOTYLÉDONES RADICAIRES

- Plantations nouvelles, d'une année ou plus et établies.
- **NE PAS** appliquer sur la variété de bleuets Elliot.
- Appliquer 35-47 g/ha (14-19 g/acre) sur les plants de 1 à 4 ans.
- Appliquer 35-70 g/ha (14-28 g/acre) sur les plants de plus de 4 ans.
- Laisser au moins 45 jours entre les traitements.
- **NE PAS** appliquer plus de 140 g/ha (56 g/acre) par saison de croissance.
- Des pluies de plus de 2,5 cm (1 po) dans les 5-7 jours du traitement peuvent causer un jaunissement temporaire et retarder le développement des cultures.
- **ÉVITER** tout contact avec les tissus verts.
- **NE PAS** pulvériser par-dessus le paillis de plastique.

ANTIGRAMINÉES ET ANTIDICOTYLÉDONES RADICAIRES

- Plantations établies depuis au moins un an dont les arbustes sont vigoureux et croissent normalement.
- Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. Faire un traitement dirigé sur le sol avant la germination des mauvaises herbes. Si les mauvaises herbes sont déjà levées, ce produit peut être mélangé en cuve avec un herbicide de contact (consulter l'étiquette pour des précisions).
- S'applique en tout temps durant la saison de croissance sur un sol non gelé et non couvert de neige.
- Une surabondance de débris de cultures ou de mauvaises herbes à la surface du sol au moment du traitement risque de nuire à une répartition uniforme du produit dans le sol, d'où une efficacité réduite.
- Éviter de pulvériser sur l'écorce tendre des tiges et des branches, le feuillage et les fruits.
- Un sol humide au moment de l'application et au moins 1,25 cm (0,5 po) de pluie ou une irrigation par aspersion dans les 2 semaines suivant le traitement assurent une efficacité optimale.
- **ÉVITER** d'arroser abondamment immédiatement après l'application.
- **NE PAS** appliquer au moyen d'un pulvérisateur à jet porté ou d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique ni par aéronéf.
- **NE PAS** mélanger en cuve avec de la flumioxazine (CHATEAU) ni d'autres produits contenant du sulfentrazone.
- Appliquer en PRÉ et jusqu'au stade 2 feuilles des mauvaises herbes.
- Appliquer en POST à partir du stade 3-8 feuilles des mauvaises herbes, avec AGRAL 90 à raison de 0,2 % v/v.
- Appliquer jusqu'au stade 8 feuilles des mauvaises herbes, avant la floraison de la culture.

TABLEAU 3-3**Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite***

NOM COMMERCIAL, DOSE DU PRODUIT ET MATIÈRE ACTIVE	N° DE GROUPE ET N° D'HOMOLOGATION	DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT, DÉLAI D'ATTENTE AVANT RÉCOLTE, RÉSISTANCE À L'ENTRAÎNEMENT PAR LA PLUIE ET NOMBRE MAX. D'APPLICATIONS
Nom commercial : CASORON G-4 (4 %) Dose du produit (ha) : 175-225 kg/ha Dose du produit (acre) : 70-90 kg/acre Matière active : dichlobénil (7-9 kg/ha)	N° de groupe : 20 N° d'homologation : 12533	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 100 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : non indiquée Nombre max. d'applications : 1
Nom commercial : CHATEAU WDG (51,1 %) Dose du produit (ha) : 0,28-0,42 kg/ha Dose du produit (acre) : 0,11-0,17 kg/acre Matière active : flumioxazine (0,14-0,21 kg/ha)	N° de groupe : 14 N° d'homologation : 29231	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 60 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : humidité nécessaire à l'activation Nombre max. d'applications : 2
Nom commercial : DEVRINOL 2-XT (240 g/L) Dose du produit (ha) : 18,75 L/ha Dose du produit (acre) : 7,5 L/acre Matière active : napropamide (4,5 kg/ha)	N° de groupe : 15 N° d'homologation : 31688	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 70 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : humidité nécessaire à l'activation Nombre max. d'applications : non indiqué
Nom commercial : DUAL II MAGNUM (915 g/L) ou KOMODO (915 g/L) Dose du produit (ha) : 1,25-1,75 L/ha Dose du produit (acre) : 0,5-0,7 L/acre Matière active : s-métolachlore/benoxacor (1,14-1,60 kg/ha)	N° de groupe : 15 N° d'homologation : 25729 ou 33599	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 30 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : humidité nécessaire à l'activation Nombre max. d'applications : 1
Nom commercial : PRINCEP NINE-T (90 WG) Dose du produit (ha) : 2,5-3,75 kg/ha Dose du produit (acre) : 1,0-1,5 kg/acre Matière active : simazine (2,25-3,38 kg/ha)	N° de groupe : 5 N° d'homologation : 16370	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : non indiqué Résistance à l'entraînement par la pluie : humidité nécessaire à l'activation Nombre max. d'applications : 1
Nom commercial : SENCOR 75 DF (75 %) Dose du produit (ha) : 1 kg/ha Dose du produit (acre) : 0,4 kg/acre Matière active : métribuzine (0,75 kg/ha)	N° de groupe : 5 N° d'homologation : 17242	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 2 ans Résistance à l'entraînement par la pluie : humidité nécessaire à l'activation Nombre max. d'applications : 1

TABLEAU 3-3

Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite*

PRÉCAUTIONS – Pour plus d'information, voir l'étiquette.

- Plantations établies depuis au moins 3 ans **UNIQUEMENT**.
- PRÉ – Appliquer sur un sol humide et frais mais non gelé à la fin de l'automne ou au printemps avant la levée des mauvaises herbes.
- Utiliser la dose supérieure de 225 kg/ha (90 kg/acre) **SEULEMENT** une année sur deux.
- **NE PAS** appliquer si la température de l'air est supérieure à 10-15 °C afin d'éviter des dommages dus à la vaporisation.
- Utiliser la dose inférieure s'il pleut ou si l'on irrigue après le traitement.
- **NE PAS** utiliser dans les sols sableux légers.

- Plantations établies depuis au moins 2 ans **UNIQUEMENT**.
- Faire au plus 2 applications par saison de croissance en espaçant les traitements d'au moins 30 jours.
- **NE PAS** appliquer après le débourrement à moins d'utiliser du matériel de pulvérisation muni d'écrans ou de cônes antidérive.
- Utiliser la dose inférieure sur les sols sableux (à texture grossière) renfermant moins de 5 % de matière organique et la dose supérieure sur les sols argileux (à texture moyenne) renfermant moins de 5 % de matière organique.
- **NE PAS** appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation.
- Bien lire l'étiquette pour des consignes plus détaillées.

- Cultures nouvellement plantées ou déjà établies.
- Incorporation au sol indispensable par pluie ou irrigation.
- **NE PAS** pulvériser sur un sol gelé.

- Cultures nouvellement plantées ou déjà établies.
- Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.
- Faire un traitement en bandes dirigé vers le pied des plants.
- Éviter tout contact avec la tige et le feuillage.

- Plantations établies depuis au moins 1 an **UNIQUEMENT**.
- Utiliser les doses inférieures dans des sols sableux grossiers.
- Utiliser les doses supérieures dans les sols argileux ou riches en matière organique.
- **NE PAS** appliquer sur les jeunes pousses.

- Nouvelles plantations **UNIQUEMENT**.
- Faire un traitement dirigé en bandes sous les buissons.
- Appliquer sur un sol exempt de mauvaises herbes après les plantations.
- Un peu d'eau de pluie ou d'arrosage est nécessaire pour amener l'herbicide dans le sol.
- **NE PAS** utiliser sur des sols renfermant moins de 2 % de matière organique.

TABLEAU 3-3

Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite*

NOM COMMERCIAL, DOSE DU PRODUIT ET MATIÈRE ACTIVE	N° DE GROUPE ET N° D'HOMOLOGATION	DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT, DÉLAI D'ATTENTE AVANT RÉCOLTE, RÉSISTANCE À L'ENTRAÎNEMENT PAR LA PLUIE ET NOMBRE MAX. D'APPLICATIONS
Nom commercial : SINBAR WDG (80 WDG) Dose du produit (ha) : 2,75-4,25 kg/ha Dose du produit (acre) : 1,1-1,7 kg/acre Matière active : terbacile (2,2-3,4 kg/ha)	N° de groupe : 5 N° d'homologation : 30082	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 80 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : humidité nécessaire à l'activation Nombre max. d'applications : 1
ANTIGRAMINÉES DE POSTLEVÉE		
Nom commercial : POAST ULTRA (450 g/L) + MERGE Dose du produit (ha) : 0,32-1,1 L/ha + 0,25-2 L/ha Dose du produit (acre) : 0,13-0,44 L/acre + 0,1-0,8 L/acre Matières actives : séthoxydime (0,14-0,50 kg/ha) + surfactant/solvant (0,25-2 L/ha)	N° de groupe : 1 N° d'homologation : 24835	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 1 jour Résistance à l'entraînement par la pluie : 1 heure Nombre max. d'applications : 2
Nom commercial : SELECT (240 g/L), ARROW (240 g/L) ou CENTURION (240 g/L) + AMIGO Dose du produit (ha) : 0,19-0,38 L/ha + 5-10 L/1 000 L Dose du produit (acre) : 0,08-0,15 L/acre + 5-10 L/1 000 L Matières actives : cléthodime (0,46-0,91 L/ha) + surfactant (0,5-1,0 % v/v)	N° de groupe : 1 N° d'homologation : 22625, 28224 ou 27598	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 14 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : 1 heure Nombre max. d'applications : 1
Nom commercial : VENTURE L (125 g/L) Dose du produit (ha) : 0,6-2 L/ha Dose du produit (acre) : 0,24-0,80 L/acre Matière active : fluazifop-p-butyl (0,075-0,25 kg/ha)	N° de groupe : 1 N° d'homologation : 21209	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 15 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : 2 heures Nombre max. d'applications : 1
ANTIDICOTYLÉDONES DE POSTLEVÉE		
Nom commercial : 2,4-D AMINE (560 g/L) Dose du produit (ha) : 1,7 L/ha Dose du produit (acre) : 0,69 L/acre Matière active : 2,4-D (0,95 kg/ha)	N° de groupe : 4 N° d'homologation : voir l'étiquette	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 15 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : 1 jour Nombre max. d'applications : non indiqué
Nom commercial : AIM EC (240 g/L) + AGRAL 90, AG-SURF ou MERGE Dose du produit (ha) : 36,5-117 mL/ha + 2,5 L/1 000 L ou 1 L/1 000 L Dose du produit (acre) : 14,6-46,8 L/acre + 2,5 L/1 000 L ou 1 L/1 000 L Matières actives : carfentrazone-éthyle (8,8-28,1 g/ha) + surfactant non ionique (0,25 % v/v) ou surfactant/solvant (0,1 % v/v)	N° de groupe : 14 N° d'homologation : 28573	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 1 jour Résistance à l'entraînement par la pluie : 8 heures Nombre max. d'applications : 1

TABLEAU 3-3

Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite*

PRÉCAUTIONS – Pour plus d'information, voir l'étiquette.

- Plantations établies depuis au moins 1 an **UNIQUEMENT**.
- En sols sableux, ce produit peut léser la culture, même à faible dose.
- Utiliser la dose supérieure seulement sur les sols organiques ou tourbeux où l'expérience a démontré qu'il n'y avait pas de danger pour les plantes.

ANTIGRAMINÉES DE POSTLEVÉE

- Cultures nouvellement plantées ou déjà établies.
- Contre les graminées annuelles, utiliser 0,32 L/ha (0,13 L/acre) au stade 1-6 feuilles.
- Contre les céréales spontanées, utiliser 0,47 L/ha (0,19 L/acre) au stade 1-6 feuilles.
- Contre le chiendent commun, utiliser 1,1 L/ha (0,44 L/acre) jusqu'au stade 3 feuilles. Un travail minutieux du lit de semence favorise une levée plus uniforme du chiendent commun. Sarcler 7 jours après le traitement. Utiliser la dose supérieure de MERGE contre le chiendent commun.
- **NE PAS** utiliser de buses à miroir ni de buses à jet en cône creux.
- Au moins 14 jours entre les applications.

- Le bleuetier est tolérant à tous les stades de sa croissance.
- Appliquer à l'aide de matériel d'application terrestre.
- Contre le chiendent commun, utiliser la dose supérieure de 0,38 L/ha (0,15 L/acre).

- Cultures nouvellement plantées ou déjà établies.
- Faire un traitement en bandes en utilisant 100-300 L d'eau par hectare (60-120 L par acre).
- Appliquer au stade 2-6 feuilles des graminées annuelles ou au stade 3-5 feuilles du chiendent commun.

ANTIDICOTYLÉDONES DE POSTLEVÉE

- Diriger la bouillie entre les rangs au début du printemps une fois les mauvaises herbes levées et en croissance active. **NE PAS** pulvériser trop de bouillie.

- Cultures nouvellement plantées ou déjà établies.
- Appliquer en POST à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans antidérive entre les rangs ou entre le paillis de plastique.
- Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance d'au plus 10 cm (4 po) de haut.
- Des dommages à la culture sont à craindre si la bouillie entre en contact avec les tissus verts de la tige, les feuilles, les fleurs ou les fruits.

TABLEAU 3-3**Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite***

NOM COMMERCIAL, DOSE DU PRODUIT ET MATIÈRE ACTIVE	N° DE GROUPE ET N° D'HOMOLOGATION	DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT, DÉLAI D'ATTENTE AVANT RÉCOLTE, RÉSISTANCE À L'ENTRAÎNEMENT PAR LA PLUIE ET NOMBRE MAX. D'APPLICATIONS
<p>Nom commercial : BASAGRAN, BENTA SUPER ou BROADLOOM (480 g/L) + ASSIST</p> <p>Dose du produit (ha) : 1,75 L/ha +5 L/1 000 L</p> <p>Dose du produit (acre) : 0,7 L/acre + 5 L/1 000 L</p> <p>Matières actives : bentazone (0,84 kg/ha) + concentré d'huile (0,5 % v/v)</p>	<p>N° de groupe : 6</p> <p>N° d'homologation : 12221, 32827 ou 32661</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 12 heures</p> <p>Délai d'attente avant récolte : 25 jours</p> <p>Résistance à l'entraînement par la pluie : 6 heures</p> <p>Nombre max. d'applications : 2</p>
<p>Nom commercial : CALLISTO 480 SC ou MESTER 480 SC (480 g/L)</p> <p>Dose du produit (ha) : 0,3 L/ha</p> <p>Dose du produit (acre) : 0,12 L/acre</p> <p>Matière active : mésotrione (0,144 kg/ha)</p>	<p>N° de groupe : 27</p> <p>N° d'homologation : 27833 ou 33632</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 12 heures</p> <p>Délai d'attente avant récolte : 60 jours</p> <p>Résistance à l'entraînement par la pluie : 3 heures pour les mauvaises herbes levées</p> <p>Nombre max. d'applications : 1</p>
<p>Nom commercial : GOAL 2XL ou BASKET 2XL (240 g/L)</p> <p>Dose du produit (ha) : 1 L/ha</p> <p>Dose du produit (acre) : 0,4 L/acre</p> <p>Matière active : oxyfluorfené (0,24 kg/ha)</p>	<p>N° de groupe : 14</p> <p>N° d'homologation : 24913 ou 33560</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 12 heures</p> <p>Délai d'attente avant récolte : 50 jours</p> <p>Résistance à l'entraînement par la pluie : 3 heures</p> <p>Nombre max. d'applications : 1</p>
<p>Nom commercial : LONTREL XC (600 g/L) ou PYRALID (360 g/L)</p> <p>Dose du produit (ha) : 0,25-0,5 L/ha ou 0,5-1 L/ha</p> <p>Dose du produit (acre) : 0,10-0,20 L/acre ou 0,27-0,40 L/acre</p> <p>Matière active : clopyralide (0,15-0,30 ou 0,18-0,36 kg/ha)</p>	<p>N° de groupe : 4</p> <p>N° d'homologation : 32795 ou 32265</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 12 heures</p> <p>Délai d'attente avant récolte : 45 jours</p> <p>Résistance à l'entraînement par la pluie : 4 heures</p> <p>Nombre max. d'applications : 1</p>
<p>Nom commercial : SANDEA (72,6 WG) + surfactant non ionique</p> <p>Dose du produit (ha) : 35-70 g/ha + 2,5 L/1 000 L</p> <p>Dose du produit (acre) : 14-28 g/acre + 2,5 L/1 000 L</p> <p>Matières actives : halosulfuron (25-51 g/ha) + surfactant non ionique (0,2 % v/v)</p>	<p>N° de groupe : 2</p> <p>N° d'homologation : 31209</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 12 heures</p> <p>Délai d'attente avant récolte : 14 jours</p> <p>Résistance à l'entraînement par la pluie : 4 heures</p> <p>Nombre max. d'applications : 2</p>

suite

TABLEAU 3-3

Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite*

PRÉCAUTIONS – Pour plus d'information, voir l'étiquette.

- Plantations établies **UNIQUEMENT**.
- Pour détruire la partie aérienne du souchet comestible.
- Traiter 2 fois à 7-10 jours d'intervalle, lorsque les mauvaises herbes sont petites.

- Appliquer en POST à partir du stade 3-8 feuilles des mauvaises herbes, avec AGRAL 90 à raison de 0,2 % v/v.
- Appliquer jusqu'au stade 8 feuilles des mauvaises herbes, avant la floraison de la culture.
- Faire un traitement de pleine surface (en dirigeant la bouillie vers la base des plants).

- Appliquer en POST en bandes de chaque côté des rangs. Ajuster la dose par hectare en conséquence.
- Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade 2-4 feuilles et en pleine croissance.
- **NE PAS** utiliser sur des sols sableux.
- **NE PAS** ajouter d'huile ni de surfactant au mélange de pulvérisation.

- Cultures nouvellement plantées ou déjà établies.
- Appliquer une fois par année, en dirigeant le jet sur les mauvaises herbes levées, sous les buissons.
- Contre la vesce levée, utiliser 0,25 ou 0,5 L/ha (0,1 ou 0,2 L/acre), selon la préparation.
- Contre les trèfles rouge et blanc, utiliser 0,5 ou 1 L/ha (0,2 ou 0,4 L/acre), selon la préparation.

- Plantations nouvelles, d'une année ou plus et établies.
- **NE PAS** appliquer sur la variété de bleuets Elliot.
- Appliquer 35-47 g/ha (14-19 g/acre) sur les plants de 1 à 4 ans.
- Appliquer 35-70 g/ha (14-28 g/acre) sur les plants de plus de 4 ans.
- Appliquer un seul traitement ou un traitement échelonné; laisser au moins 45 jours entre les traitements.
- Pour la maîtrise du souchet, traiter lorsqu'il est complètement levé. Si deux traitements sont appliqués, le premier doit l'être au stade 3-5 feuilles. Pour de meilleurs résultats, appliquer 21 g/acre sur les plants de plus de 4 ans.
- **NE PAS** appliquer plus de 140 g/ha (56 g/acre) par saison.
- Des pluies de plus de 2,5 cm (1 po) dans les 5-7 jours du traitement peuvent causer un jaunissement temporaire et retarder le développement des cultures.
- **ÉVITER** tout contact avec les tissus verts.
- **NE PAS** pulvériser par-dessus le paillis de plastique.

suite

TABLEAU 3-3**Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite***

NOM COMMERCIAL, DOSE DU PRODUIT ET MATIÈRE ACTIVE	N° DE GROUPE ET N° D'HOMOLOGATION	DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT, DÉLAI D'ATTENTE AVANT RÉCOLTE, RÉSISTANCE À L'ENTRAÎNEMENT PAR LA PLUIE ET NOMBRE MAX. D'APPLICATIONS
ANTIGRAMINÉES ET ANTIDICOTYLÉDONES DE POSTLEVÉE		
<p>Nom commercial : PRISM (25 SG) ou SHARDA RIMSULFURON (25 WDG) + AGRAL 90 ou AG-SURF</p> <p>Dose du produit (ha) : 60 g/ha + 2 L/1 000 L</p> <p>Dose du produit (acre) : 24 g/acre + 2 L/1 000 L</p> <p>Matières actives : rimsulfuron (15 g/ha) + surfactant non ionique (0,2 % v/v)</p>	<p>N° de groupe : 2</p> <p>N° d'homologation : 30057 ou 32932</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 12 heures</p> <p>Délai d'attente avant récolte : 21 jours</p> <p>Résistance à l'entraînement par la pluie : 4 heures</p> <p>Nombre max. d'applications : 1</p>
CHOIX DE MÉLANGES EN CUVE ET D'HERBICIDES NON SÉLECTIFS		
<p>Nom commercial : GLYPHOSATE (360 g/L), GLYPHOSATE (480 g/L), GLYPHOSATE (500 g/L), GLYPHOSATE (540 g/L)</p> <p>Dose du produit (ha) : 2,8-5,6 L/ha, 2,1-4,2 L/ha, 2-4 L/ha, 1,85-3,7 L/ha</p> <p>Dose du produit (acre) : 1,12-2,24 L/acre, 0,83-1,67 L/acre, 0,80-1,60 L/acre, 0,74-1,48 L/acre</p> <p>Matière active : glyphosate (1-2 kg/ha)</p>	<p>N° de groupe : 9</p> <p>N° d'homologation : voir l'étiquette</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 12 heures</p> <p>Délai d'attente avant récolte : 30 jours</p> <p>Résistance à l'entraînement par la pluie : 1 heure</p> <p>Nombre max. d'applications : 1</p>
<p>Nom commercial : IGNITE SN (150 g/L)</p> <p>Dose du produit (ha) : 2,7-5 L/ha</p> <p>Dose du produit (acre) : 1,08-2,0 L/acre</p> <p>Matière active : glufosinate-ammonium (0,41-0,75 kg/ha)</p>	<p>N° de groupe : 10</p> <p>N° d'homologation : 28532</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 12 heures</p> <p>Délai d'attente avant récolte : 14 jours</p> <p>Résistance à l'entraînement par la pluie : 4 heures</p> <p>Nombre max. d'applications : 2</p>
CANNEBERGE		
<p>Le maintien d'une plantation vigoureuse et en bonne santé qui couvre bien le terrain limite le développement des mauvaises herbes. Empêcher les mauvaises herbes de monter à graines sur les digues et dans les zones incultes avoisinantes en pratiquant des méthodes de désherbage culturales ou chimiques.</p>		
ANTIGRAMINÉES ET ANTIDICOTYLÉDONES RADICULAIRES		
<p>Nom commercial : CALLISTO 480 SC ou MESTER 480 SC (480 g/L)</p> <p>Dose du produit (ha) : 0,21-0,3 L/ha</p> <p>Dose du produit (acre) : 0,084-0,12 L/acre</p> <p>Matière active : mésotrione (0,10-0,144 kg/ha)</p>	<p>N° de groupe : 27</p> <p>N° d'homologation : 27833 ou 33632</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 12 heures</p> <p>Délai d'attente avant récolte : 60 jours</p> <p>Résistance à l'entraînement par la pluie : 48 heures</p> <p>Nombre max. d'applications : 1</p>

TABLEAU 3-3

Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite*

PRÉCAUTIONS – Pour plus d'information, voir l'étiquette.

ANTIGRAMINÉES ET ANTIDICOTYLÉDONES DE POSTLEVÉE

- Plantations établies d'une année ou plus **UNIQUEMENT**.
- Appliquer lorsque le chiendent est au stade 3-6 feuilles (hauteur inférieure à 10 cm ou 4 po), les graminées annuelles au stade 1-6 feuilles et l'amarante à racine rouge au stade 4-6 feuilles.
- Appliquer sur les bleuetiers en corymbe en santé et vigoureux.
- Utiliser un traitement dirigé pour couvrir complètement les mauvaises herbes, tout en minimisant la quantité pulvérisée sur les plants de bleuets.

CHOIX DE MÉLANGES EN CUVE ET D'HERBICIDES NON SÉLECTIFS

- Cultures nouvellement plantées ou déjà établies.
- Diriger la pulvérisation sous les buissons, en évitant les nouvelles pousses.
- Éviter tout contact avec les fruits, le feuillage ou les tiges.
- Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

- Plantations établies **UNIQUEMENT**.
- **NE PAS** appliquer sur les plants immatures ou faibles.
- Il peut être nécessaire de répéter le traitement.
- **NE PAS** appliquer plus de 6,7 L/ha (2,7 L/acre) de produit par saison de croissance.
- Éviter que la bouillie n'entre en contact avec le feuillage ou l'écorce.
- Il n'est pas nécessaire d'enlever les drageons avant l'application.

CANNEBERGE

La tonte à intervalles réguliers empêche de nombreuses mauvaises herbes de monter à graines. L'ensemencement des digues pour une bonne couverture de graminées empêche les mauvaises herbes de s'établir et contribue également à stabiliser les berges.

ANTIGRAMINÉES ET ANTIDICOTYLÉDONES RADICULAIRES

- Pour plantations établies **UNIQUEMENT**.
- Atocatières en production – Traiter entre le débourrement et la mise à fruits.
- Atocatières non en production – Traiter entre le débourrement et 60 jours avant les inondations automnales et hivernales.
- **NE PAS** récolter dans les 365 jours qui suivent le traitement.
- **NE PAS** inonder dans les 60 jours suivant le traitement.
- **NE PAS** appliquer si de la pluie ou un arrosage par aspersion visant à protéger la culture du gel est prévu dans les 48 heures qui suivent le traitement.
- **NE PAS** appliquer manuellement.
- **NE PAS** appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation.

TABLEAU 3-3

Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite*

NOM COMMERCIAL, DOSE DU PRODUIT ET MATIÈRE ACTIVE	N° DE GROUPE ET N° D'HOMOLOGATION	DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT, DÉLAI D'ATTENTE AVANT RÉCOLTE, RÉSISTANCE À L'ENTRAÎNEMENT PAR LA PLUIE ET NOMBRE MAX. D'APPLICATIONS
Nom commercial : CASORON G-4 (4 %) Dose du produit (ha) : 110 kg/ha Dose du produit (acre) : 44 kg/acre Matière active : dichlobénil (4,4 kg/ha)	N° de groupe : 20 N° d'homologation : 12533	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : non indiqué Résistance à l'entraînement par la pluie : non indiquée Nombre max. d'applications : 1
Nom commercial : DEVRINOL 2-XT (240 g/L) Dose du produit (ha) : 18,75-27,92 L/ha Dose du produit (acre) : 7,5-11,2 L/acre Matière active : napropamide (4,5-6,7 kg/ha)	N° de groupe : 15 N° d'homologation : 31688	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : non indiqué Résistance à l'entraînement par la pluie : humidité nécessaire à l'activation Nombre max. d'applications : 1
ANTIGRAMINÉES DE POSTLEVÉE		
Nom commercial : POAST ULTRA (450 g/L) + MERGE Dose du produit (ha) : 0,32-1,1 L/ha + 0,25-2 L/ha Dose du produit (acre) : 0,13-0,44 L/acre + 0,1-0,8 L/acre Matières actives : séthoxydime (0,14-0,50 kg/ha) + surfactant/solvant (0,25-2 L/ha)	N° de groupe : 1 N° d'homologation : 24835	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 15 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : 1 heure Nombre max. d'applications : non indiqué
Nom commercial : SELECT (240 g/L), ARROW (240 g/L) ou CENTURION (240 g/L) + AMIGO Dose du produit (ha) : 0,19-0,38 L/ha + 5-10 L/1 000 L Dose du produit (acre) : 0,08-0,15 L/acre + 5-10 L/1 000 L Matières actives : cléthodime (0,46-0,91 L/ha) + surfactant (0,5-1,0 % v/v)	N° de groupe : 1 N° d'homologation : 22625, 28224 ou 27598	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 30 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : 1 heure Nombre max. d'applications : 1
Nom commercial : VENTURE L (125 g/L) Dose du produit (ha) : 0,6-2 L/ha Dose du produit (acre) : 0,24-0,80 L/acre Matière active : fluazifop-p-butyl (0,075-0,25 kg/ha)	N° de groupe : 1 N° d'homologation : 21209	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : non indiqué Résistance à l'entraînement par la pluie : 2 heures Nombre max. d'applications : 1

suite

TABLEAU 3-3

Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite*

PRÉCAUTIONS – Pour plus d'information, voir l'étiquette.

- Plantations établies **UNIQUEMENT**.
- PRÉ – Contre les dicotylédones annuelles, certains souchets et espèces du genre *Juncus*.
- Traiter au début du printemps, avant la floraison.
- Les plants risquent de rougir temporairement, surtout après un traitement printanier tardif.
- **NE PAS** utiliser sur des plantations nouvellement taillées.

- Plantations établies **UNIQUEMENT**.

ANTIGRAMINÉES DE POSTLEVÉE

- Cultures nouvellement plantées ou déjà établies.
 - Contre les graminées annuelles, utiliser 0,32 L/ha (0,13 L/acre) au stade 1-6 feuilles.
 - Contre les céréales spontanées, utiliser 0,47 L/ha (0,19 L/acre) au stade 1-6 feuilles.
 - Contre le chiendent commun, utiliser 1,1 L/ha (0,44 L/acre) jusqu'au stade 3 feuilles. Un travail minutieux du lit de semence favorise une levée plus uniforme du chiendent commun. Utiliser la dose supérieure de MERGE contre le chiendent commun.
 - **NE PAS** utiliser de buses à miroir ni de buses à jet en cône creux.
-
- La canneberge est tolérante à tous les stades de sa croissance; éviter toutefois de traiter entre le stade de la crosse et la nouaison complète.
 - Appliquer à l'aide de matériel d'application terrestre.
 - Contre le chiendent commun, utiliser la dose supérieure de 0,38 L/ha (0,15 L/acre).
-
- Traitement destiné aux plants de canneberge non productifs nouvellement plantés ou établis.
 - Appliquer 0,8 L/ha (0,32 L/acre) au stade 2-5 feuilles du blé et de l'orge spontanés.
 - Appliquer 1 L/ha (0,4 L/acre) au stade 2-5 feuilles des graminées annuelles (2-4 feuilles des sétaires).
 - Appliquer 2 L/ha (0,8 L/acre) au stade 3-5 feuilles du chiendent commun et de la mühlenbergie feuillée.

suite

TABLEAU 3-3

Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite*

NOM COMMERCIAL, DOSE DU PRODUIT ET MATIÈRE ACTIVE	N° DE GROUPE ET N° D'HOMOLOGATION	DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT, DÉLAI D'ATTENTE AVANT RÉCOLTE, RÉSISTANCE À L'ENTRAÎNEMENT PAR LA PLUIE ET NOMBRE MAX. D'APPLICATIONS
ANTIDICOTYLÉDONES DE POSTLEVÉE		
<p>Nom commercial : 2,4-D (470 g/L), 2,4-D (564 g/L), 2,4-D (660 g/L) Dose du produit (ha) : 1 L/2 L d'eau, 1 L/2,6 L d'eau, 0,71 L/2 L d'eau Dose du produit (acre) : 1 L/2 L d'eau, 1 L/2,6 L d'eau, 0,71 L/2 L d'eau Matière active : 2,4-D (0,47 kg/2 L d'eau)</p>	<p>N° de groupe : 4 N° d'homologation : voir l'étiquette</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 50 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : 1 jour Nombre max. d'applications : 1</p>
<p>Nom commercial : CALLISTO 480 SC ou MESTER 480 SC (480 g/L) + AGRAL 90 Dose du produit (ha) : 0,21 L/ha + 2 L/1 000 L Dose du produit (acre) : 0,084 L/acre + 2 L/1 000 L Matières actives : mésotrione (0,1 kg/ha) + surfactant non ionique (0,2 % v/v)</p>	<p>N° de groupe : 27 N° d'homologation : 27833 ou 33632</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 60 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : 48 heures Nombre max. d'applications : 2</p>
<p>Nom commercial : LONTREL XC (600 g/L) ou PYRALID (360 g/L) Dose du produit (ha) : 12 mL/L d'eau ou 24 mL/L d'eau Dose du produit (acre) : 12 mL/L d'eau ou 24 mL/L d'eau Matière active : clopyralide (7,2 g/L d'eau ou 8,6 g/L d'eau)</p>	<p>N° de groupe : 4 N° d'homologation : 32795 ou 32265</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 60 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : 4 heures Nombre max. d'applications : 2</p>
HERBICIDES NON SÉLECTIFS		
<p>Nom commercial : GLYPHOSATE (360 g/L), GLYPHOSATE (480 g/L), GLYPHOSATE (500 g/L), GLYPHOSATE (540 g/L) Dose du produit (ha) : 1 L/4 L d'eau, 0,75 L/4 L d'eau, 0,72 L/4 L d'eau, 0,62 L/4 L d'eau Dose du produit (acre) : 1 L/4 L d'eau, 0,75 L/4 L d'eau, 0,72 L/4 L d'eau, 0,62 L/4 L d'eau Matière active : glyphosate (0,36 kg/4 L d'eau)</p>	<p>N° de groupe : 9 N° d'homologation : voir l'étiquette</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 30 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : 1 heure Nombre max. d'applications : 1</p>

suite

TABLEAU 3-3

Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite*

PRÉCAUTIONS – Pour plus d'information, voir l'étiquette.

ANTIDICOTYLÉDONES DE POSTLEVÉE

- Cultures nouvellement plantées ou déjà établies.
- Contre les mauvaises herbes annuelles et vivaces levées, y compris la spirée tomenteuse, le millepertuis perforé, l'aulne et l'aster remarquable.
- Appliquer à l'aide d'un applicateur à corde ou autre humecteur sur les mauvaises herbes en croissance active (juin-juillet).
- **NE PAS** toucher la culture.

- **POSTLEVÉE TARDIVE** – Au stade 3-8 feuilles des mauvaises herbes.
- Laisser s'écouler 14 jours entre les traitements.
- Atocatières en production – Traiter entre le débourrement et la mise à fruits.
- Atocatières non en production – Traiter entre le débourrement et 60 jours avant les inondations automnales et hivernales.
- **NE PAS** récolter dans les 365 jours qui suivent le traitement.
- **NE PAS** inonder dans les 60 jours suivant le traitement.
- **NE PAS** appliquer si de la pluie ou un arrosage par aspersion visant à protéger la culture du gel est prévu dans les 48 heures qui suivent le traitement.
- **NE PAS** appliquer manuellement.
- **NE PAS** appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation.

- Cultures nouvellement plantées ou déjà établies.
- Contre la vesce levée.
- **NE PAS** faire plus de 2 applications par année : l'une au printemps avant le débourrement, l'autre lorsque les pousses ont atteint 1-2 mm (0,04-0,08 po) de long ou à l'automne au moins 2 semaines après la cueillette, lorsque les sarments ont pris leur couleur de dormance hivernale.
- Appliquer à l'aide d'un humecteur sur le feuillage des mauvaises herbes qui s'élève au-dessus des plants de canneberge. Éviter tout contact avec les pousses de canneberge après le début de la croissance.

HERBICIDES NON SÉLECTIFS

- Cultures nouvellement plantées ou déjà établies.
- Appliquer à l'aide d'un applicateur à corde ou autre appareil semblable lorsque les mauvaises herbes dépassent la culture de 15 cm (6 po).
- Éviter tout contact avec les tiges des canneberges.
- **NE PAS** appliquer lorsque les mauvaises herbes sont mouillées.
- Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

suite

TABLEAU 3-3

Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite*

NOM COMMERCIAL, DOSE DU PRODUIT ET MATIÈRE ACTIVE	N° DE GROUPE ET N° D'HOMOLOGATION	DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT, DÉLAI D'ATTENTE AVANT RÉCOLTE, RÉSISTANCE À L'ENTRAÎNEMENT PAR LA PLUIE ET NOMBRE MAX. D'APPLICATIONS
FRAISIER		
Poser un paillis exempt de graines de mauvaises herbes afin d'empêcher que des mauvaises herbes ne soient importées dans la culture. Au printemps, le paillis recouvrant les fraisiers doit être enlevé et étendu entre les rangs pour contribuer à étouffer les mauvaises herbes. NE PAS utiliser de la paille qui a été traitée au glyphosate.		
ANTIDICOTYLÉDONES RADICULAIRES		
Nom commercial : REFLEX (240 g/L) + AGRAL 90 Dose du produit (ha) : 1 L/ha + 1 L/1 000 L Dose du produit (acre) : 0,4 L/acre + 1,0 L/1 000 L Matières actives : fomesafène (0,24 kg/ha) + adjuvant (0,1 % v/v)	N° de groupe : 14 N° d'homologation : 24779	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 77 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : 4 heures Nombre max. d'applications : 1
ANTIGRAMINÉES ET ANTIDICOTYLÉDONES RADICULAIRES		
Nom commercial : AUTHORITY 480 (480 g/L) Dose du produit (ha) : 219-290 mL/ha Dose du produit (acre) : 87,6-116,8 mL/acre Matière active : sulfentrazone (0,105-0,140 kg/ha)	N° de groupe : 14 N° d'homologation : 29012	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 70 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : humidité nécessaire à l'activation Nombre max. d'applications : 1
Nom commercial : CHATEAU WDG (51,1%) Dose du produit (ha) : 0,21 kg/ha Dose du produit (acre) : 0,08 kg/acre Matière active : flumioxazine (0,11 kg/ha)	N° de groupe : 14 N° d'homologation : 29231	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 7 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : humidité nécessaire à l'activation Nombre max. d'applications : 1
Nom commercial : DACTHAL W-75 (75 WP) Dose du produit (ha) : 9-13,5 kg/ha Dose du produit (acre) : 3,6-5,4 kg/acre Matière active : chlorthal-diméthyle (6,75-10,125 kg/ha)	N° de groupe : 3 N° d'homologation : 8963	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : non indiqué Résistance à l'entraînement par la pluie : humidité nécessaire à l'activation Nombre max. d'applications : non indiqué

TABLEAU 3-3

Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite*

PRÉCAUTIONS – Pour plus d'information, voir l'étiquette.

FRAISIER

ANTIDICOTYLÉDONES RADICULAIRES

- Appliquer sur les fraisiers vivaces à l'automne ou au début de l'hiver, avant la neige.
- Comme ce ne sont pas tous les cultivars qui ont été testés quant à leur tolérance à REFLEX, limiter la première utilisation de ce produit à une petite parcelle de chaque cultivar.
- Si les mauvaises herbes sont levées au moment du traitement, inclure un surfactant.
- Si les plants sont cultivés sur du paillis de plastique, le traitement doit être effectué avant l'installation du paillis.
- **NE PAS** passer à une autre culture au cours de la même saison de croissance.
- **NE PAS** traiter un champ avec REFLEX plus d'une fois tous les deux ans.

ANTIGRAMINÉES ET ANTIDICOTYLÉDONES RADICULAIRES

- Appliquer en pleine surface ou en bandes au printemps ou à l'automne sur les fraisiers en dormance.
 - Les applications de printemps peuvent être faites au stade dormant uniquement sur les plantations établies.
 - Les applications sur les fraisiers une fois les pousses levées ne sont pas recommandées en raison du risque de brûlure aux feuilles et de perte potentielle de la culture.
 - Un sol humide au moment de l'application et au moins 1,25 cm (0,5 po) de pluie ou une irrigation par aspersion dans les 2 semaines suivant le traitement assurent une efficacité optimale.
 - **ÉVITER** d'arroser abondamment immédiatement après l'application.
 - **NE PAS** appliquer au moyen d'un pulvérisateur à jet porté ou d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique ni par aéronef.
 - **RESPECTER** un délai d'attente de 3 jours avant la cueillette.
 - **NE PAS** mélanger en cuve avec de la flumioxazine (CHATEAU) ni d'autres produits contenant du sulfentrazone.
-
- Pulvériser **UNE FOIS** par saison de croissance en pleine surface quand les plants sont en dormance ou, à toute autre période que le stade de dormance, au milieu des rangs de fraisiers au moyen de matériel de pulvérisation muni d'écrans ou de cônes antidérive.
 - Appliquer sur des sols de texture allant de grossière à moyenne renfermant moins de 5 % de matière organique.
 - **NE PAS** appliquer après la nouaison.
 - **NE PAS** laisser la dérive de pulvérisation entrer en contact avec les fruits ni le feuillage.
 - **NE PAS** appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation. Bien lire l'étiquette pour des consignes plus détaillées.
-
- Année de plantation : 2-4 semaines après les plantations.
 - Année de plantation : fin d'été ou automne (autour de la fête du Travail).
 - Année de production : au printemps après l'enlèvement du paillis.
 - Utiliser la dose supérieure sur les plants repiqués.
 - Un sarclage superficiel qui incorpore l'herbicide dans le sol peut améliorer l'efficacité du traitement.
 - **NE PAS** utiliser sur des sols organiques.

TABLEAU 3-3**Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite***

NOM COMMERCIAL, DOSE DU PRODUIT ET MATIÈRE ACTIVE	N° DE GROUPE ET N° D'HOMOLOGATION	DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT, DÉLAI D'ATTENTE AVANT RÉCOLTE, RÉSISTANCE À L'ENTRAÎNEMENT PAR LA PLUIE ET NOMBRE MAX. D'APPLICATIONS
<p>Nom commercial : DEVRINOL 2-XT (240 g/L) Dose du produit (ha) : 18,75 L/ha Dose du produit (acre) : 7,5 L/acre Matière active : napropamide (4,5 kg/ha)</p>	<p>N° de groupe : 15 N° d'homologation : 31688</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : non indiqué Résistance à l'entraînement par la pluie : humidité nécessaire à l'activation Nombre max. d'applications : 1</p>
<p>Nom commercial : DUAL II MAGNUM (915 g/L) ou KOMODO (915 g/L) Dose du produit (ha) : 1,25-1,75 L/ha Dose du produit (acre) : 0,5-0,7 L/acre Matière active : s-métolachlore (1,14-1,60 kg/ha)</p>	<p>N° de groupe : 15 N° d'homologation : 25729 ou 33599</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 30 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : humidité nécessaire à l'activation Nombre max. d'applications : 1</p>
<p>Nom commercial : GOAL 2XL ou BASKET 2XL (240 g/L) Dose du produit (ha) : 1 L/ha Dose du produit (acre) : 0,4 L/acre Matière active : oxyfluorène (0,24 kg/ha)</p>	<p>N° de groupe : 14 N° d'homologation : 24913 ou 33560</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 24 heures Délai d'attente avant récolte : 150 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : 3 heures Nombre max. d'applications : 1</p>
<p>Nom commercial : SINBAR WDG (80 WDG) Dose du produit (ha) : 275-550 g/ha Dose du produit (acre) : 110-120 g/acre Matière active : terbacile (220-440 g/ha)</p>	<p>N° de groupe : 5 N° d'homologation : 30082</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : non indiqué Résistance à l'entraînement par la pluie : pluie nécessaire à l'activation Nombre max. d'applications : nouvelle plantation - 3, année de production - 2</p>

suite

TABLEAU 3-3

Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite*

PRÉCAUTIONS – Pour plus d'information, voir l'étiquette.

- Année de plantation : 2-4 semaines après les plantations.
- Année de plantation : fin d'été ou automne (autour de la fête du Travail).
- Année de plantation : fin d'automne.
- Année de production : au printemps après l'enlèvement du paillis.
- Année de production : fin d'été ou automne (autour de la fête du Travail).
- Année de production : fin d'automne.
- PRÉ – Appliquer une fois par saison de croissance avant la levée des mauvaises herbes ou après un sarclage.
- Incorporation au sol indispensable par pluie, irrigation ou travail du sol.
- Lorsque l'établissement de nouveaux plants est important (c.-à-d. chez les producteurs de plants), retarder le traitement jusqu'à ce que le nombre voulu de plants soit établi.
- Il y a un risque d'inhibition des racines chez les nouveaux plants si l'humidité du sol est faible. On réduit ce risque en irriguant peu de temps après l'application.

- Année de plantation : avant les plantations.
- Années de production : après l'enlèvement du paillis, mais avant la levée des mauvaises herbes.
- IPS ou PRÉ – Appliquer et incorporer au sol ou appliquer après le repiquage avant la levée des mauvaises herbes.
- Il y a un risque de blessures initiales, mais celles-ci disparaissent et ne se traduisent pas par une réduction du rendement.
- **NE PAS** appliquer sur le cultivar Joliette.
- Une incorporation au sol est nécessaire pour la maîtrise du souchet. Une période prolongée de temps très chaud et sec suivant l'application peut réduire le degré de maîtrise du souchet.

- Année de plantation : fin d'automne.
- Année de production : fin d'automne.
- PRÉ – Avant la levée des mauvaises herbes.
- Appliquer sur les plants en dormance avant de les recouvrir de paillis à la fin de l'automne.
- Assure la maîtrise des mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette ainsi que des violettes des champs et des oxalides.

PREMIÈRE ANNÉE (ANNÉE DE PLANTATION) : 4-6 SEMAINES APRÈS LES PLANTATIONS

- PRÉ – Traiter avant ou tout juste après la levée des mauvaises herbes.
- Traiter lorsque les plants-mères sont bien établis, mais avant que les stolons prolifèrent et commencent à s'enraciner.
- Utiliser au moins 300 L d'eau par hectare (120 L par acre).
- Utiliser la dose inférieure sur les sols sableux pauvres en matière organique.
- Utiliser la dose inférieure sur les cultivars sensibles tels qu'Annapolis, Cavendish, Kent et Mira ou sur les cultivars dont la sensibilité à SINBAR n'a pas été suffisamment évaluée, car la dose supérieure risque de les léser gravement.
- **NE PAS** appliquer sur des plants faibles ou malades, quel que soit le cultivar.
- **ÉVITER** que les bandes arrosées ne se recourent. Étalonner correctement le pulvérisateur.
- Un sarclage superficiel permet de limiter le nombre de stolons et de détruire les mauvaises herbes ayant échappé au traitement, sans toutefois réduire l'activité de SINBAR.
- Il est très important d'enlever l'herbicide SINBAR sur les plants, que ce soit par la pluie ou un arrosage, tout de suite après l'application pour éviter de les endommager. Si ce n'est pas possible, éviter d'appliquer SINBAR lorsque la température est supérieure à 25 °C.
- **NE PAS** planter de culture dans les zones traitées dans les 2 années qui suivent le dernier traitement sous peine de l'endommager. Pour éviter d'endommager les cultures suivantes, bien travailler ou labourer le sol et effectuer un essai biologique en plein champ.

suite

TABLEAU 3-3

Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite*

NOM COMMERCIAL, DOSE DU PRODUIT ET MATIÈRE ACTIVE	N° DE GROUPE ET N° D'HOMOLOGATION	DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT, DÉLAI D'ATTENTE AVANT RÉCOLTE, RÉSISTANCE À L'ENTRAÎNEMENT PAR LA PLUIE ET NOMBRE MAX. D'APPLICATIONS
Nom commercial : SINBAR WDG (80 WDG) Dose du produit (ha) : 275 g/ha Dose du produit (acre) : 110 g/acre Matière active : terbacile (220 g/ha)	N° de groupe : 5 N° d'homologation : 30082	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : non indiqué Résistance à l'entraînement par la pluie : pluie nécessaire à l'activation Nombre max. d'applications : nouvelle plantation - 3, année de production - 2
Nom commercial : SINBAR WDG (80 WDG) Dose du produit (ha) : 850-1 000 g/ha Dose du produit (acre) : 340-400 g/acre Matière active : terbacile (680-800 g/ha)	N° de groupe : 5 N° d'homologation : 30082	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : non indiqué Résistance à l'entraînement par la pluie : pluie nécessaire à l'activation Nombre max. d'applications : nouvelle plantation - 3, année de production - 2
Nom commercial : SINBAR WDG (80 WDG) Dose du produit (ha) : 275-350 g/ha Dose du produit (acre) : 110-140 g/acre Matière active : terbacile (220-280 g/ha)	N° de groupe : 5 N° d'homologation : 30082	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : non indiqué Résistance à l'entraînement par la pluie : pluie nécessaire à l'activation Nombre max. d'applications : nouvelle plantation - 3, année de production - 2
Nom commercial : SINBAR WDG (80 WDG) Dose du produit (ha) : 700-850 g/ha Dose du produit (acre) : 280-340 g/acre Matière active : terbacile (560-680 g/ha)	N° de groupe : 5 N° d'homologation : 30082	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : non indiqué Résistance à l'entraînement par la pluie : pluie nécessaire à l'activation Nombre max. d'applications : nouvelle plantation - 3, année de production - 2
Nom commercial : SINBAR WDG (80 WDG) Dose du produit (ha) : 700-850 g/ha Dose du produit (acre) : 280-340 g/acre Matière active : terbacile (560-680 g/ha)	N° de groupe : 5 N° d'homologation : 30082	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : non indiqué Résistance à l'entraînement par la pluie : pluie nécessaire à l'activation Nombre max. d'applications : nouvelle plantation - 3, année de production - 2
Nom commercial : TREFLAN EC (480 g/L), RIVAL EC (500 g/L) ou BONANZA 480 (480 g/L) Dose du produit (ha) : 1,2-2,4 L/ha Dose du produit (acre) : 0,48-0,96 L/acre Matière active : trifluraline (0,6-1,15 kg/ha)	N° de groupe : 3 N° d'homologation : 23933, 18612 ou 28289	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : non indiqué Résistance à l'entraînement par la pluie : non indiquée Nombre max. d'applications : 1

TABLEAU 3-3**Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite***

PRÉCAUTIONS – Pour plus d'information, voir l'étiquette.

PREMIÈRE ANNÉE (ANNÉE DE PLANTATION) : FIN D'ÉTÉ OU AUTOMNE

- PRÉ - Le moment du traitement est important pour toutes les mauvaises herbes qui germent à l'automne. Traiter avant ou tout juste après la levée des mauvaises herbes. Si la dose inférieure a été utilisée auparavant, l'application de SINBAR à la fin de l'été ou à l'automne peut servir de traitement de rappel pour maîtriser les mauvaises herbes jusqu'à la fin de l'automne.
- Voir les autres précautions à prendre ci-dessus.

PREMIÈRE ANNÉE (ANNÉE DE PLANTATION) : FIN D'AUTOMNE

- PRÉ - Appliquer sur une surface exempte de mauvaises herbes, juste avant le paillage.
- Pour prolonger la maîtrise des mauvaises herbes jusqu'à la cueillette de l'année suivante, appliquer 850-1 000 g/ha (340-400 g/acre) juste avant le paillage à la fin de l'automne.
- Dans les régions où les cultures subissent périodiquement des dommages à cause de l'hiver, réduire la dose à la fin de l'automne à 550-700 g/ha (220-280 g/acre).
- Faire un maximum de 3 applications de SINBAR durant toute l'année de la plantation.
- Voir les autres précautions à prendre ci-dessus.

ANNÉE DE PRODUCTION : AU PRINTEMPS APRÈS L'ENLÈVEMENT DU PAILLIS

- PRÉ - Appliquer sur un sol exempt de mauvaises herbes juste après avoir enlevé le paillis pour compléter ou remplacer le traitement de fin d'automne.
- Les plants qui ont continué de pousser faiblement sous le paillis risquent d'être gravement endommagés. Attendre 5-7 jours pour permettre aux plants de se rétablir avant d'appliquer SINBAR.
- Utiliser la dose inférieure si SINBAR a été appliqué à l'automne.
- Utiliser la dose inférieure sur les sols sableux pauvres en matière organique.
- Utiliser la dose inférieure sur les cultivars sensibles tels qu'Annapolis, Cavendish, Kent et Mira ou sur les cultivars dont la sensibilité à SINBAR n'a pas été suffisamment évaluée, car la dose supérieure risque de les léser gravement.
- **NE PAS** appliquer sur des plants faibles ou malades, quel que soit le cultivar.
- **ÉVITER** que les bandes arrosées ne se recourent. Étalonner correctement le pulvérisateur.

ANNÉE DE PRODUCTION : À LA RÉNOVATION

- PRÉ - Traiter après la tonte, avant ou tout juste après la levée des mauvaises herbes.
- Utiliser au moins 300 L d'eau par hectare (120 L par acre).
- Si 2,4-D a été appliqué avant la tonte, retarder l'application de SINBAR d'au moins 2 semaines.
- **NE PAS** appliquer dans les 14 jours qui suivent un traitement au VENTURE L.
- Voir les autres précautions ci-dessus.

ANNÉE DE PRODUCTION : FIN D'AUTOMNE

- PRÉ - Appliquer sur une surface exempte de mauvaises herbes, juste avant le paillage.
- Utiliser au moins 300 L d'eau par hectare (120 L par acre).
- Pour prolonger la maîtrise des mauvaises herbes jusqu'à la cueillette de l'année suivante, appliquer 700-850 g/ha (280-340 g/acre) juste avant le paillage à la fin de l'automne. Dans les régions où les cultures subissent périodiquement des dommages à cause de l'hiver, réduire la dose à 550-700 g/ha (220-280 g/acre).
- Utiliser la dose inférieure si un nouveau traitement au SINBAR est prévu au printemps.
- Faire un maximum de 2 applications par année après avoir passé la bêcheuse rotative ou après la rénovation.
- Voir les autres précautions ci-dessus.

Année de plantation **UNIQUÈMENT.**

- IPS - Appliquer sur un sol exempt de mauvaises herbes et incorporer immédiatement par 2 passages perpendiculaires.
- La pulvérisation et l'incorporation peuvent se faire entre 1 journée et 3 semaines avant la plantation.
- Ce traitement risque de retarder la reprise des plants lorsque les conditions sont défavorables.

TABLEAU 3-3

Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite*

NOM COMMERCIAL, DOSE DU PRODUIT ET MATIÈRE ACTIVE	N° DE GROUPE ET N° D'HOMOLOGATION	DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT, DÉLAI D'ATTENTE AVANT RÉCOLTE, RÉSISTANCE À L'ENTRAÎNEMENT PAR LA PLUIE ET NOMBRE MAX. D'APPLICATIONS
ANTIGRAMINÉES DE POSTLEVÉE		
Nom commercial : POAST ULTRA (450 g/L) + MERGE Dose du produit (ha) : 0,32-1,1 L/ha + 0,25-2 L/ha Dose du produit (acre) : 0,13-0,44 L/acre + 0,1-0,8 L/acre Matières actives : séthoxydime (0,14-0,50 kg/ha) + surfactant/solvant (0,25-2 L/ha)	N° de groupe : 1 N° d'homologation : 24835	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 25 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : 1 heure Nombre max. d'applications : non indiqué
Nom commercial : VENTURE L (125 g/L) Dose du produit (ha) : 0,6-2 L/ha Dose du produit (acre) : 0,24-0,80 L/acre Matière active : fluazifop-p-butyl (0,075-0,25 kg/ha)	N° de groupe : 1 N° d'homologation : 21209	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 30 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : 2 heures Nombre max. d'applications : 1
ANTIDICOTYLÉDONES DE POSTLEVÉE		
Nom commercial : 2,4-D (470 g/L), 2,4-D (564 g/L), 2,4-D (660 g/L) Dose du produit (ha) : 1,17 L/ha, 0,95 L/ha, 0,83 L/ha Dose du produit (acre) : 0,47 L/acre, 0,38 L/acre, 0,34 L/acre Matière active : 2,4-D (0,55 kg/ha)	N° de groupe : 4 N° d'homologation : voir l'étiquette	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : non indiqué Résistance à l'entraînement par la pluie : 1 jour Nombre max. d'applications : 1
Nom commercial : 2,4-D (470 g/L), 2,4-D (564 g/L), 2,4-D (660 g/L) Dose du produit (ha) : 2,2 L/ha, 1,7 L/ha, 1,57 L/ha Dose du produit (acre) : 0,88 L/acre, 0,68 L/acre, 0,63 L/acre Matière active : 2,4-D (1,034 kg/ha)	N° de groupe : 4 N° d'homologation : voir l'étiquette	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : non indiqué Résistance à l'entraînement par la pluie : 1 jour Nombre max. d'applications : 1
Nom commercial : AIM EC (240 g/L) + AGRAL 90, AG-SURF ou MERGE Dose du produit (ha) : 36,5-117 mL/ha + 2,5 L/1 000 L ou 1 L/1 000 L Dose du produit (acre) : 14,6-46,8 mL/acre + 2,5 L/1 000 L ou 1 L/1 000 L Matières actives : carfentrazone-éthyle (8,8-28,1 g/ha) + surfactant non ionique (0,25 % v/v) ou surfactant/solvant (0,1 % v/v)	N° de groupe : 14 N° d'homologation : 28573	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 1 jour Résistance à l'entraînement par la pluie : 8 heures Nombre max. d'applications : 1

TABLEAU 3-3

Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite*

PRÉCAUTIONS – Pour plus d'information, voir l'étiquette.

ANTIGRAMINÉES DE POSTLEVÉE

- Année de plantation : 2-6 semaines après les plantations.
 - Année de plantation : fin d'été ou automne (autour de la fête du Travail).
 - Année de production : au printemps après l'enlèvement du paillis.
 - Année de production : à la rénovation.
 - Année de production : fin d'été ou automne (autour de la fête du Travail).
 - Contre les graminées annuelles, utiliser 0,32 L/ha (0,13 L/acre) au stade 1-6 feuilles.
 - Contre les céréales spontanées, utiliser 0,47 L/ha (0,19 L/acre) au stade 1-6 feuilles.
 - Contre le chiendent commun, utiliser 1,1 L/ha (0,44 L/acre) jusqu'au stade 3 feuilles. Un travail minutieux du lit de semence favorise une levée plus uniforme du chiendent commun. Sarcler 7 jours après le traitement. Utiliser la dose supérieure de MERGE contre le chiendent commun.
 - **NE PAS** utiliser de buses à miroir ni de buses à jet en cône creux.
 - Laisser s'écouler au moins 4 jours entre ce traitement et une application de SINBAR.
- Traiter au printemps avant la floraison ou après la rénovation.
 - Appliquer 0,8 L/ha (0,32 L/acre) au stade 2-5 feuilles du blé et de l'orge spontanés.
 - Appliquer 1 L/ha (0,4 L/acre) au stade 2-5 feuilles des graminées annuelles (2-4 feuilles des sétaires).
 - Appliquer 2 L/ha (0,8 L/acre) au stade 3-5 feuilles du chiendent commun et de la mühlenbergie feuillée.
 - Laisser s'écouler au moins 14 jours entre ce traitement et une application de SINBAR.

ANTIDICOTYLÉDONES DE POSTLEVÉE

- Année de plantation : 2-6 semaines après les plantations.
 - Utiliser la préparation amine.
 - Utiliser une faible pression pour que la pulvérisation soit grossière et risque moins de dériver vers les cultures sensibles.
 - **NE PAS** traiter pendant que les stolons s'enracinent.
 - **NE PAS** traiter entre la mi-août et la dormance d'automne, lorsque les boutons floraux qui produiront les fraises de l'année suivante se développent.
 - Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.
- Année de production : à la rénovation.
 - Appliquer après la cueillette mais avant le fauchage afin de maîtriser les pissenlits et autres dicotylédones vivaces. Retarder le fauchage de quelques jours après le traitement.
 - Utiliser le 2,4-D sous forme amine.
 - **NE PAS** appliquer de 2,4-D entre la mi-août et la dormance d'automne quand les fraisiers forment leurs boutons.
 - Certains cultivars, comme le Veestar, sont plus sensibles que d'autres au 2,4-D.
 - Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.
- Année de plantation : 2-4 semaines après les plantations.
 - Appliquer en POST à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans antidérive entre les rangs ou entre le paillis de plastique.
 - Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance d'au plus 10 cm (4 po) de haut.
 - Des dommages à la culture sont à craindre si la bouillie entre en contact avec les tissus verts de la tige, les feuilles, les fleurs ou les fruits.

TABLEAU 3-3

Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite*

NOM COMMERCIAL, DOSE DU PRODUIT ET MATIÈRE ACTIVE	N° DE GROUPE ET N° D'HOMOLOGATION	DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT, DÉLAI D'ATTENTE AVANT RÉCOLTE, RÉSISTANCE À L'ENTRAÎNEMENT PAR LA PLUIE ET NOMBRE MAX. D'APPLICATIONS
<p>Nom commercial : BETAMIX B [(1:1) 206 g/L] Dose du produit (ha) : 1,15-1,75 L/ha Dose du produit (acre) : 0,47-0,71 L/acre Matière active : phenmédiphame/desmédiphame (0,18-0,28 kg/ha)</p>	<p>N° de groupe : 5 N° d'homologation : 28650</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 24 heures Délai d'attente avant récolte : année de plantation seulement Résistance à l'entraînement par la pluie : 6 heures Nombre max. d'applications : 3</p>
<p>Nom commercial : LONTREL XC (600 g/L) ou PYRALID (360 g/L) Dose du produit (ha) : 0,35-0,5 L/ha ou 0,672-1 L/ha Dose du produit (acre) : 0,14-0,2 L/acre ou 0,27-0,40 L/acre Matière active : clopyralide (0,2-0,3 kg/ha ou 0,24-0,36 kg/ha)</p>	<p>N° de groupe : 4 N° d'homologation : 32795 ou 32265</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 200 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : 4 heures Nombre max. d'applications : 1</p>
<p>Nom commercial : REFLEX (240 g/L) + AGRAL 90 Dose du produit (ha) : 1 L/ha + 1 L/1 000 L Dose du produit (acre) : 0,4 L/acre + 1 L/1 000 L Matières actives : fomesafène (0,24 kg/ha) + adjuvant (0,1 % v/v)</p>	<p>N° de groupe : 14 N° d'homologation : 24779</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 77 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : 4 heures Nombre max. d'applications : 1</p>
HERBICIDES NON SÉLECTIFS		
<p>Nom commercial : GLYPHOSATE (360 g/L), GLYPHOSATE (480 g/L), GLYPHOSATE (500 g/L), GLYPHOSATE (540 g/L) Dose du produit (ha) : 1 L/2 L, 0,75 L/2 L, 0,72 L/2 L, 0,67 L/2 L d'eau Dose du produit (acre) : 1 L/2 L, 0,75 L/2 L, 0,72 L/2 L, 0,67 L/2 L d'eau Matière active : glyphosate (0,36 kg/2 L)</p>	<p>N° de groupe : 9 N° d'homologation : voir l'étiquette</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 30 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : 1 heure Nombre max. d'applications : 1</p>
<p>Nom commercial : GLYPHOSATE (360 g/L), GLYPHOSATE (480 g/L), GLYPHOSATE (500 g/L), GLYPHOSATE (540 g/L) Dose du produit (ha) : 1-2 L/100 L, 0,75-1,5 L/100 L, 0,72-1,44 L/100 L, 0,67-1,34 L/100 L d'eau Dose du produit (acre) : 1-2 L/100 L, 0,75-1,5 L/100 L, 0,72-1,44 L/100 L, 0,67-1,34 L/100 L d'eau Matière active : glyphosate (0,36-0,72 kg/100 L)</p>	<p>N° de groupe : 9 N° d'homologation : voir l'étiquette</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 30 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : 1 heure Nombre max. d'applications : 1</p>

TABLEAU 3-3

Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite*

PRÉCAUTIONS – Pour plus d'information, voir l'étiquette.

- Peut être appliqué dans l'année de plantation **SEULEMENT** sur les variétés de fraisiers qui fructifient en juin nouvellement repiqués.
- Faire le premier traitement quand les mauvaises herbes sont parvenues au stade cotylédon. Après le premier traitement, répéter les applications à intervalles de 5 à 7 jours ou lors de la germination d'une autre vague de mauvaises herbes.

- Année de production **SEULEMENT** : à la rénovation.
- Pour maîtriser vesce jargeau, chardon des champs, petite oseille et marguerite blanche.
- Appliquer immédiatement après la cueillette au moment de la rénovation, 7-10 jours avant le fauchage.
- **NE PAS** appliquer après la mi-août, car il risque d'entraver le développement des stolons et la formation des boutons floraux.
- Les cultivars précoces comme Veestar ou Annapolis sont plus sujets aux meurtrissures.
- L'herbicide risque d'être plus dommageable lorsque surviennent certaines agressions du milieu telles que sécheresse, inondation ou conditions hivernales rigoureuses.

- Appliquer sur les fraisiers vivaces à l'automne ou au début de l'hiver, avant la neige.
- Comme ce ne sont pas tous les cultivars qui ont été testés quant à leur tolérance à REFLEX, limiter la première utilisation de ce produit à une petite parcelle de chaque cultivar.
- Si les mauvaises herbes sont levées au moment du traitement, inclure un surfactant.
- Si les plants sont cultivés sur du paillis de plastique, le traitement doit être effectué avant l'installation du paillis.
- **NE PAS** passer à une autre culture au cours de la même saison de croissance.
- **NE PAS** traiter un champ avec REFLEX plus d'une fois tous les deux ans.

HERBICIDES NON SÉLECTIFS

- Année de plantation : 2-6 semaines après les plantations.
- Année de plantation : fin d'été ou automne (autour de la fête du Travail).
- Année de production : au printemps après l'enlèvement du paillis.
- Année de production : à la rénovation.
- Année de production : fin d'été ou automne (autour de la fête du Travail).
- Appliquer à l'aide d'un applicateur à corde ou autre appareil semblable lorsque les mauvaises herbes dépassent la culture de 15 cm (6 po).
- Éviter tout contact avec les fraisiers.
- **NE PAS** appliquer lorsque les mauvaises herbes sont mouillées.
- Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

- Année de plantation : 2-6 semaines après les plantations.
- Année de plantation : fin d'été ou automne (autour de la fête du Travail).
- Année de production : au printemps après l'enlèvement du paillis.
- Année de production : à la rénovation.
- Année de production : fin d'été ou automne (autour de la fête du Travail).
- À défaut d'un appareil de traitement par humectation, faire le traitement localisé à l'aide d'un pulvérisateur manuel.
- Éviter tout contact avec les fraisiers; ceux qui se trouvent dans la zone traitée mourront.
- Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

TABLEAU 3-3

Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite*

NOM COMMERCIAL, DOSE DU PRODUIT ET MATIÈRE ACTIVE	N° DE GROUPE ET N° D'HOMOLOGATION	DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT, DÉLAI D'ATTENTE AVANT RÉCOLTE, RÉSISTANCE À L'ENTRAÎNEMENT PAR LA PLUIE ET NOMBRE MAX. D'APPLICATIONS
<p>Nom commercial : IGNITE SN (150 g/L) Dose du produit (ha) : 2,7-5,0 L/ha Dose du produit (acre) : 1,09-2,0 L/acre Matière active : glufosinate-ammonium (0,405-0,75 kg/ha)</p>	<p>N° de groupe : 10 N° d'homologation : 28532</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 1 jour Résistance à l'entraînement par la pluie : 4 heures Nombre max. d'applications : 2</p>
FRAMBOISIER		
ANTIGRAMINÉES ET ANTIDICOTYLÉDONES RADICULAIRES		
<p>Nom commercial : ALION 200 SC (200 g/L) Dose du produit (ha) : 0,375 L/ha Dose du produit (acre) : 0,15 L/acre Matière active : indaziflame (0,075 kg/ha)</p>	<p>N° de groupe : 29 N° d'homologation : 30451</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 14 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : humidité nécessaire à l'activation Nombre max. d'applications : 1</p>
<p>Nom commercial : AUTHORITY 480 (480 g/L) Dose du produit (ha) : 219-290 mL/ha Dose du produit (acre) : 87,6-116,8 mL/acre Matière active : sulfentrazone (0,105-0,140 kg/ha)</p>	<p>N° de groupe : 14 N° d'homologation : 29012</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 3 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : humidité nécessaire à l'activation Nombre max. d'applications : 1</p>
<p>Nom commercial : CASORON G-4 (4 %) Dose du produit (ha) : 110-175 kg/ha Dose du produit (acre) : 45-70 kg/acre Matière active : dichlobénil (4,4-7 kg/ha)</p>	<p>N° de groupe : 20 N° d'homologation : 12533</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 100 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : non indiquée Nombre max. d'applications : 1</p>
<p>Nom commercial : CHATEAU WDG (51,1 %) Dose du produit (ha) : 0,4 kg/ha Dose du produit (acre) : 0,16 kg/acre Matière active : flumioxazine (0,22 kg/ha)</p>	<p>N° de groupe : 14 N° d'homologation : 29231</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 7 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : humidité nécessaire à l'activation Nombre max. d'applications : 2</p>

TABLEAU 3-3

Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite*

PRÉCAUTIONS – Pour plus d'information, voir l'étiquette.

- Année de plantation : à l'automne, au printemps ou pendant la saison.
- Année de production : à l'automne, au printemps ou pendant la saison.
- Peut être appliqué en bande au milieu des rangs **SEULEMENT** à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans ou de cônes antidérive. Les doses indiquées sont destinées à une application de pleine surface. Ajuster les doses d'application de pleine surface à l'hectare en fonction de la largeur de la bande traitée.
- Éviter que la bouillie, la dérive ou le brouillard de l'herbicide entre en contact avec les plants de fraise, car la culture pourrait subir des dommages importants.
- Des traitements répétés peuvent être nécessaires pour empêcher une nouvelle germination des mauvaises herbes annuelles.
- **NE PAS** appliquer plus de 6,7 L/ha (2,7 L/acre) de produit au cours d'une même saison.

FRAMBOISIER

ANTIGRAMINÉES ET ANTIDICOTYLÉDONES RADICULAIRES

- Plantations établies depuis au moins un an dont les arbustes sont vigoureux et croissent normalement.
 - Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. Faire un traitement dirigé sur le sol, soit sous les tiges en dormance avant le débourrement et la levée des nouvelles tiges ou après la tonte, mais avant la levée des nouvelles tiges. Si les mauvaises herbes sont déjà levées, ce produit peut être mélangé en cuve avec un herbicide de contact (consulter l'étiquette pour des précisions).
 - S'applique en tout temps durant la saison de croissance sur un sol non gelé et non couvert de neige.
 - Une surabondance de débris de cultures ou de mauvaises herbes à la surface du sol au moment du traitement risque de nuire à une répartition uniforme du produit dans le sol, d'où une efficacité réduite.
- Éviter de pulvériser sur l'écorce tendre des tiges et des branches, le feuillage et les fruits.
 - Un sol humide au moment de l'application et au moins 1,25 cm (0,5 po) de pluie ou une irrigation par aspersion dans les 2 semaines suivant le traitement assurent une efficacité optimale.
 - **ÉVITER** d'arroser abondamment immédiatement après l'application.
 - **NE PAS** appliquer au moyen d'un pulvérisateur à jet porté ou d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique ni par aéronéf.
 - **NE PAS** mélanger en cuve avec de la flumioxazine (CHATEAU) ni d'autres produits contenant du sulfentrazone.
- **PRÉ** - Appliquer sur des plantations établies depuis au moins un an pendant la période de dormance (fin de l'hiver ou automne).
 - Appliquer sur un sol humide et frais mais non gelé avant la levée des mauvaises herbes.
 - Utiliser la dose supérieure de 175 kg/ha (70 kg/acre) **SEULEMENT** une année sur deux.
 - **NE PAS** appliquer si la température de l'air est supérieure à 10-15 °C afin d'éviter des dommages dus à la vaporisation.
 - **NE PAS** utiliser dans les sols sableux légers.
 - **NE PAS** travailler le sol ni incorporer l'herbicide dans le sol.
- Faire un traitement uniforme de pleine surface ou en bandes dirigé vers le pied des tiges avant la levée des mauvaises herbes.
 - La période idéale pour l'application est l'automne afin de maximiser l'activation de l'herbicide par la pluie.
 - Les applications effectuées dans des sols mal drainés ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture.
 - **IL FAUT** 0,5-1 cm (0,2-0,4 po) de pluie ou d'eau d'arrosage entre l'application et le repiquage pour activer l'herbicide.
 - **ÉVITER** que la bouillie n'entre en contact avec le feuillage ou les tiges vertes.
 - Si le produit est incorporé mécaniquement au sol après son application, son efficacité sera réduite.
 - **NE PAS** appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.
 - **NE PAS** appliquer sur les sols renfermant plus de 5 % de matière organique ni sur les sols à texture fine.
 - **NE PAS** effectuer d'application séquentielle moins de 30 jours après le premier traitement.

TABLEAU 3-3

Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite*

NOM COMMERCIAL, DOSE DU PRODUIT ET MATIÈRE ACTIVE	N° DE GROUPE ET N° D'HOMOLOGATION	DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT, DÉLAI D'ATTENTE AVANT RÉCOLTE, RÉSISTANCE À L'ENTRAÎNEMENT PAR LA PLUIE ET NOMBRE MAX. D'APPLICATIONS
Nom commercial : DEVRINOL 2-XT (240 g/L) Dose du produit (ha) : 18,75 L/ha Dose du produit (acre) : 7,5 L/acre Matière active : napropamide (4,5 kg/ha)	N° de groupe : 15 N° d'homologation : 31688	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : non indiqué Résistance à l'entraînement par la pluie : humidité nécessaire à l'activation Nombre max. d'applications : 1
Nom commercial : PRINCEP NINE-T (90 WG) Dose du produit (ha) : 2-2,5 kg/ha Dose du produit (acre) : 0,8-1,0 kg/acre Matière active : simazine (1,8-2,25 kg/ha)	N° de groupe : 5 N° d'homologation : 16370	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : non indiqué Résistance à l'entraînement par la pluie : humidité nécessaire à l'activation Nombre max. d'applications : 1
Nom commercial : SIMADEX (500 g/L) Dose du produit (ha) : 3,6-4,5 L/ha Dose du produit (acre) : 1,44-1,8 L/acre Matière active : simazine (1,8-2,25 kg/ha)	N° de groupe : 5 N° d'homologation : 15902	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : non indiqué Résistance à l'entraînement par la pluie : humidité nécessaire à l'activation Nombre max. d'applications : 1
Nom commercial : SIMAZINE 480 (480 g/L) Dose du produit (ha) : 3,8-4,7 L/ha Dose du produit (acre) : 1,52-1,88 L/acre Matière active : simazine (1,8-2,25 kg/ha)	N° de groupe : 5 N° d'homologation : 23181	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : non indiqué Résistance à l'entraînement par la pluie : humidité nécessaire à l'activation Nombre max. d'applications : 1
ANTIGRAMINÉES DE POSTLEVÉE		
Nom commercial : POAST ULTRA (450 g/L) + MERGE Dose du produit (ha) : 0,32-1,1 L/ha + 0,25-2 L/ha Dose du produit (acre) : 0,13-0,44 L/acre + 0,1-0,8 L/acre Matières actives : séthoxydime (0,14-0,50 kg/ha) + surfactant/solvant (0,25-2 L/ha)	N° de groupe : 1 N° d'homologation : 24835	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 37 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : 1 heure Nombre max. d'applications : non indiqué

suite

TABLEAU 3-3

Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite*

PRÉCAUTIONS – Pour plus d'information, voir l'étiquette.

- Cultures nouvellement plantées ou déjà établies.
- PRÉ – Appliquer **UNIQUEMENT** une fois par saison, à l'automne ou au printemps, avant la levée des mauvaises herbes.
- Incorporation au sol indispensable par pluie ou irrigation.
- **NE PAS** pulvériser sur un sol gelé.
- Éviter tout contact avec les fruits ou le feuillage.

- Plantations établies **UNIQUEMENT**.
- Faire un traitement dirigé sur la base des tiges au début du printemps, avant la levée des mauvaises herbes.
- Utiliser les doses inférieures dans des sols sableux grossiers.
- Utiliser les doses supérieures dans les sols argileux ou riches en matière organique.
- **NE PAS** pulvériser sur les jeunes pousses.
- **NE PAS** appliquer si une forte pluie est prévue.

- Plantations établies **UNIQUEMENT**.
- Faire un traitement dirigé sur la base des tiges au début du printemps, avant la levée des mauvaises herbes.
- Utiliser les doses inférieures dans des sols sableux grossiers.
- Utiliser les doses supérieures dans les sols argileux ou riches en matière organique.
- **NE PAS** pulvériser sur les jeunes pousses.
- **NE PAS** appliquer si une forte pluie est prévue.

- Plantations établies **UNIQUEMENT**.
- Faire un traitement dirigé sur la base des tiges au début du printemps, avant la levée des mauvaises herbes.
- Utiliser les doses inférieures dans des sols sableux grossiers.
- Utiliser les doses supérieures dans les sols argileux ou riches en matière organique.
- **NE PAS** pulvériser sur les jeunes pousses.
- **NE PAS** appliquer si une forte pluie est prévue.

ANTIGRAMINÉES DE POSTLEVÉE

- Plantations établies **UNIQUEMENT**.
- Contre les graminées annuelles, utiliser 0,32 L/ha (0,13 L/acre) au stade 1-6 feuilles (l'idéal étant le stade 2-5 feuilles).
- Contre les céréales spontanées, utiliser 0,47 L/ha (0,19 L/acre) au stade 1-6 feuilles (l'idéal étant le stade 2-5 feuilles).
- Contre le chiendent commun, utiliser 1,1 L/ha (0,44 L/acre) jusqu'au stade 3 feuilles. Un travail minutieux du lit de semence favorise une levée plus uniforme du chiendent commun. Sarcler 7 jours après le traitement. Utiliser la dose supérieure de MERGE contre le chiendent commun.
- **NE PAS** utiliser de buses à miroir ni de buses à jet en cône creux.

suite

TABLEAU 3-3**Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite***

NOM COMMERCIAL, DOSE DU PRODUIT ET MATIÈRE ACTIVE	N° DE GROUPE ET N° D'HOMOLOGATION	DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT, DÉLAI D'ATTENTE AVANT RÉCOLTE, RÉSISTANCE À L'ENTRAÎNEMENT PAR LA PLUIE ET NOMBRE MAX. D'APPLICATIONS
<p>Nom commercial : VENTURE L (125 g/L) Dose du produit (ha) : 0,6-2 L/ha Dose du produit (acre) : 0,24-0,80 L/acre Matière active : fluazifop-p-butyl (0,075-0,25 kg/ha)</p>	<p>N° de groupe : 1 N° d'homologation : 21209</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 1 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : 2 heures Nombre max. d'applications : 2</p>
ANTIDICOTYLÉDONES DE POSTLEVÉE		
<p>Nom commercial : 2,4-D (470 g/L), 2,4-D (564 g/L), 2,4-D (660 g/L) Dose du produit (ha) : 1,2 L/ha, 0,92 L/ha, 0,83 L/ha Dose du produit (acre) : 0,48 L/acre, 0,37 L/acre, 0,33 L/acre Matière active : 2,4-D (0,55 kg/ha)</p>	<p>N° de groupe : 4 N° d'homologation : voir l'étiquette</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : non indiqué Résistance à l'entraînement par la pluie : 1 jour Nombre max. d'applications : 2</p>
<p>Nom commercial : AIM EC (240 g/L) + AGRAL 90, AG-SURF ou MERGE Dose du produit (ha) : 36,5-117 mL/ha + 2,5 L/1 000 L ou 1 L/1 000 L Dose du produit (acre) : 14,6-46,8 mL/acre + 2,5 L/1 000 L ou 1 L/1 000 L Matières actives : carfentrazone-éthyle (8,8-28,1 g/ha) + surfactant non ionique (0,25 % v/v) ou surfactant/solvant (0,1 % v/v)</p>	<p>N° de groupe : 14 N° d'homologation : 28573</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 15 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : 8 heures Nombre max. d'applications : 1</p>
CHOIX DE MÉLANGES EN CUVE ET D'HERBICIDES NON SÉLECTIFS		
<p>Nom commercial : AIM EC (240 g/L) + AGRAL 90, AG-SURF ou MERGE Dose du produit (ha) : 148 mL/ha + 2,5 L/1 000 L ou 1 L/1 000 L Dose du produit (acre) : 60 mL/acre + 2,5 L/1 000 L ou 1 L/1 000 L Matières actives : carfentrazone-éthyle (36 g/ha) + surfactant non ionique (0,25 % v/v) ou surfactant/solvant (0,1 % v/v)</p>	<p>N° de groupe : 14 N° d'homologation : 28573</p>	<p>Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 30 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : 8 heures Nombre max. d'applications : 2</p>

TABLEAU 3-3

Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite*

PRÉCAUTIONS – Pour plus d'information, voir l'étiquette.

- Cultures nouvellement plantées ou déjà établies.
- Nouvelles plantations – Appliquer en POST au stade 2-6 feuilles et **NE PAS** faire plus de 2 traitements par saison de croissance. Espacer ces traitements d'au moins 14 jours.
- Plantations établies – Appliquer en POST au début du printemps au stade de préfloraison sur des graminées en croissance active avant le tallage ou appliquer à l'automne (d'août à octobre) et à nouveau le printemps suivant. **NE PAS** faire plus de 2 traitements par saison de croissance.
- Appliquer 0,8 L/ha (0,32 L/acre) au stade 2-5 feuilles du blé et de l'orge spontanés.
- Appliquer 1 L/ha (0,4 L/acre) au stade 2-5 feuilles des graminées annuelles (2-4 feuilles des sétaires).
- Appliquer 2 L/ha (0,8 L/acre) au stade 3-5 feuilles du chiendent commun et de la mühlenbergie feuillée. Un travail minutieux du lit de semence favorise une levée plus uniforme du chiendent commun. Sarcler 5 jours après le traitement.

ANTIDICOTYLÉDONES DE POSTLEVÉE

- Cultures nouvellement plantées ou déjà établies.
 - Utiliser la préparation amine.
 - Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.
 - **NE PAS** pulvériser quand les plants sont en floraison.
 - Éviter autant que possible que la bouillie atteigne les jeunes pousses.
 - Une pulvérisation localisée à raison de 1 kg de m.a./ha (0,4 kg de m.a./acre) peut être nécessaire pour maîtriser les pissenlits et autres dicotylédones établis.
-
- Appliquer en POST à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans antidérive entre les rangs ou entre le paillis de plastique.
 - Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance d'au plus 10 cm (4 po) de haut.
 - Des dommages à la culture sont à craindre si la bouillie entre en contact avec les tissus verts de la tige, les feuilles, les fleurs ou les fruits.

CHOIX DE MÉLANGES EN CUVE ET D'HERBICIDES NON SÉLECTIFS

- Après la levée, faire un traitement en bandes dirigé à l'aide d'un pulvérisateur à rampe pour maîtriser les pousses de l'année.
- Appliquer sur les jeunes tissus lorsque les pousses de l'année ont environ 12,5 cm (5 po) de haut.
- **ÉVITER** tout contact avec les fruits, le feuillage ou l'écorce tendre.

TABLEAU 3-3

Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite*

NOM COMMERCIAL, DOSE DU PRODUIT ET MATIÈRE ACTIVE	N° DE GROUPE ET N° D'HOMOLOGATION	DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT, DÉLAI D'ATTENTE AVANT RÉCOLTE, RÉSISTANCE À L'ENTRAÎNEMENT PAR LA PLUIE ET NOMBRE MAX. D'APPLICATIONS
Nom commercial : IGNITE SN (150 g/L) Dose du produit (ha) : 6,7 L/ha Dose du produit (acre) : 2,7 L/acre Matière active : glufosinate-ammonium (1 kg/ha)	N° de groupe : 10 N° d'homologation : 28532	Délai de sécurité après traitement : 24 heures Délai d'attente avant récolte : non indiqué Résistance à l'entraînement par la pluie : 4 heures Nombre max. d'applications : non indiqué
GADELLIER ET GROSEILLIER À MAQUEREAU		
Un paillis de paille biodégradable peut être posé au pied des arbustes le long de la rangée de plantation pour empêcher la croissance des mauvaises herbes. NE PAS utiliser de la paille qui a été traitée au glyphosate.		
ANTIGRAMINÉES ET ANTIDICOTYLÉDONES RADICULAIRES		
Nom commercial : ALION 200 SC (200 g/L) Dose du produit (ha) : 0,375 L/ha Dose du produit (acre) : 0,15 L/acre Matière active : indaziflame (0,075 kg/ha)	N° de groupe : 29 N° d'homologation : 30451	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 14 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : humidité nécessaire à l'activation Nombre max. d'applications : 1
Nom commercial : AUTHORITY 480 (480 g/L) Dose du produit (ha) : 219-290 mL/ha Dose du produit (acre) : 87,6-116,8 mL/acre Matière active : sulfentrazone (0,105-0,140 kg/ha)	N° de groupe : 14 N° d'homologation : 29012	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 3 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : humidité nécessaire à l'activation Nombre max. d'applications : 1
Nom commercial : CASORON G-4 (4 %) Dose du produit (ha) : 110-175 kg/ha Dose du produit (acre) : 45-70 kg/acre Matière active : dichlobénil (4,4-7 kg/ha)	N° de groupe : 20 N° d'homologation : 12533	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 110 jours Résistance à l'entraînement par la pluie : non indiquée Nombre max. d'applications : 1
ANTIDICOTYLÉDONES DE POSTLEVÉE		
Nom commercial : AIM EC (240 g/L) + AGRAL 90, AG-SURF ou MERGE Dose du produit (ha) : 36,5-117 mL/ha + 2,5 L/1 000 L ou 1 L/1 000 L Dose du produit (acre) : 14,6-46,8 mL/acre + 2,5 L/1 000 L ou 1 L/1 000 L Matières actives : carfentrazone-éthyle (8,8-28,1 g/ha) + surfactant non ionique (0,25 % v/v) ou surfactant/solvant (0,1 % v/v)	N° de groupe : 14 N° d'homologation : 28573	Délai de sécurité après traitement : 12 heures Délai d'attente avant récolte : 1 jour Résistance à l'entraînement par la pluie : 8 heures Nombre max. d'applications : 1

TABLEAU 3-3**Doses d'herbicides pour les cultures de petits fruits *suite*****PRÉCAUTIONS – Pour plus d'information, voir l'étiquette.**

- Plantations établies **UNIQUEMENT**.
- S'utilise dans l'année de production des framboisiers cultivés suivant un système de production bisannuelle ou dans une plantation qui sera enlevée après la cueillette.
- **NE PAS** appliquer sur les plants immatures ou faibles.
- Appliquer lorsque les pousses ont 10-15 cm (4-6 po) de haut pour maîtriser partiellement les pousses de l'année et maîtriser toute mauvaise herbe levée au moment du traitement.
- Éviter que le produit ne dérive vers les tissus verts des tiges florifères.

GADELLIER ET GROSEILLIER À MAQUEREAU**ANTIGRAMINÉES ET ANTIDICOTYLÉDONES RADICULAIRES**

- Plantations établies depuis au moins un an dont les arbustes sont vigoureux et croissent normalement.
- Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. Faire un traitement dirigé sur le sol avant la germination des mauvaises herbes. Si les mauvaises herbes sont déjà levées, ce produit peut être mélangé en cuve avec un herbicide de contact (consulter l'étiquette pour des précisions).
- S'applique en tout temps durant la saison de croissance sur un sol non gelé et non couvert de neige.
- Une surabondance de débris de cultures ou de mauvaises herbes à la surface du sol au moment du traitement risque de nuire à une répartition uniforme du produit dans le sol, d'où une efficacité réduite.
- Éviter de pulvériser sur l'écorce tendre des tiges et des branches, le feuillage et les fruits.
- Un sol humide au moment de l'application et au moins 1,25 cm (0,5 po) de pluie ou une irrigation par aspersion dans les 2 semaines suivant le traitement assurent une efficacité optimale.
- **ÉVITER** d'arroser abondamment immédiatement après l'application.
- **NE PAS** appliquer au moyen d'un pulvérisateur à jet porté ou d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique ni par aéronef.
- **NE PAS** mélanger en cuve avec de la flumioxazine (CHATEAU) ni d'autres produits contenant du sulfentrazone.

- **PRÉ** - Appliquer uniformément pendant la période de dormance (à la fin de l'hiver ou à l'automne) sur les cassis et les gadelles rouges **UNIQUEMENT**.
- Appliquer sur un sol humide et frais mais non gelé avant la levée des mauvaises herbes.
- Utiliser la dose inférieure, soit 110 kg/ha (45 kg/acre), pour maîtriser les mauvaises herbes annuelles. Employer la dose supérieure, soit 175 kg/ha (70 kg/acre), pour éliminer les graminées et les mauvaises herbes vivaces particulièrement résistantes.
- Utiliser la dose supérieure, 175 kg/ha (70 kg/acre), **SEULEMENT** une année sur deux.
- **NE PAS** appliquer si la température de l'air est supérieure à 10-15 °C afin d'éviter des dommages dus à la vaporisation.
- **NE PAS** utiliser dans les sols sableux légers.
- **NE PAS** travailler le sol ni incorporer l'herbicide dans le sol.

ANTIDICOTYLÉDONES DE POSTLEVÉE

- Année de plantation : 2-4 semaines après les plantations.
- Appliquer en POST à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans antidérive entre les rangs ou entre le paillis de plastique.
- Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance d'au plus 10 cm (4 po) de haut.
- Des dommages à la culture sont à craindre si la bouillie entre en contact avec les tissus verts de la tige, les feuilles, les fleurs ou les fruits.

